GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

0 2 JUIN 2003

DEPOT N° 15383

TRAITE DE FUSION

ENTRE

LA SOCIETE TECHNIP-COFLEXIP

ET

LA SOCIETE COFLEXIP

80 1220

PROJET DE TRAITE DE FUSION

LES SOUSSIGNÉES

La société **TECHNIP-COFLEXIP**, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 71.394.412,20 euros, dont le siège social est situé au 170 place Henri Regnault, la Défense 6 - 92973 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 589 803 261,

Représentée par Monsieur Daniel Valot, en sa qualité de Président - Directeur général, spécialement habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration du 21 mai 2003,

Ci-après dénommée « TECHNIP-COFLEXIP » ou la « Société Absorbante »

DE PREMIERE PART

ET

La société **COFLEXIP** société anonyme au capital de 30.179.820,80 euros, dont le siège social est situé au 170 place Henri Régnault, la Défense 6 - 92973 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 729 072,

Représentée par Monsieur Dominique Henri, en sa qualité de Président - Directeur général, spécialement habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration du 20 mai 2003,

Ci-après dénommée « COFLEXIP » ou la « Société Absorbée »,

DE SECONDE PART

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après désignées individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties » ou les « Sociétés ».

PRÉALABLEMENT A LEUR PROJET DE FUSION, ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Fusion

Le présent Traité de fusion a pour objet de fixer les conditions de l'absorption par TECHNIP-COFLEXIP de COFLEXIP par voie de fusion.

Cette fusion sera réalisée au moyen de l'apport à TECHNIP-COFLEXIP de la totalité de l'actif de COFLEXIP, tel qu'il existera au jour de la réalisation définitive de la fusion, contre la prise en charge de la totalité du passif de COFLEXIP tel qu'il existera à la même date. En contrepartie de cet apport, les actionnaires de COFLEXIP autres que TECHNIP-COFLEXIP se verront attribuer des actions nouvelles émises par TECHNIP-COFLEXIP.

En conséquence de la fusion ainsi envisagée et sous réserve de l'accomplissement des conditions et formalités prévues par la loi et relatées ci-après, COFLEXIP transmettra à TECHNIP-COFLEXIP l'universalité de son patrimoine.

Cette fusion sera accomplie en particulier selon les termes des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce et les articles 254 et suivants du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 modifié sur les sociétés commerciales et avec le bénéfice des régimes fiscaux visés aux articles 210 A, 816 et 115 du Code Général des Impôts.

Les actifs transférés par COFLEXIP à TECHNIP-COFLEXIP se composent des titres de participation de COFLEXIP dans TECHNIP OFFSHORE INTERNATIONAL.

2. Description des Sociétés concernées

2.1 Description de TECHNIP-COFLEXIP

(a) TECHNIP-COFLEXIP a été créée le 2 mai 1958 et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 589 803 261. Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

(b) Constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration, TECHNIP-COFLEXIP a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance le 13 décembre 2001 pour être à nouveau transformée en société anonyme à Conseil d'administration le 11 avril 2003.

(c) A la date des présente, son capital s'élève à la somme de 71.394.412,20 euros et est divisé en 23.408.004 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Le nombre de droits de vote est de 25.771.771. TECHNIP- COFLEXIP fait publiquement appel à l'épargne et les actions de TECHNIP-COFLEXIP sont cotées au premier marché d'Euronext Paris et sous forme d'American Depositary Receipts, au New York Stock Exchange (NYSE).

(d) Au 31 décembre 2002, le capital social de TECHNIP-COFLEXIP était réparti entre les principaux actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Gaz de France	1.698.114	7,2	13,2
IFP	1.591.553	6,8	6,2
Total	884.393	3,8	5,9
Auto-détention	49.499	0,2	0
Personnel	597.986	2,6	2,6
Public	18.586.459	79,4	72,1
Total	23.408.004	100	100

(e) Le 30 janvier 2002, TECHNIP-COFLEXIP a émis, pour un montant de 793.499.990 euros, 4.667.647 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (Océanes) d'une valeur nominale de 170 euros, avec date de jouissance au 30 janvier 2002 pour une durée de 4 ans et 336 jours.

Aucun autre emprunt obligataire (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres), ni actions privilégiées ou à dividende prioritaire sans droit de vote, ni certificats d'investissement, ni bons autonomes de souscription, ni valeurs mobilières composées, ni d'une façon générale d'autres valeurs mobilières que les Océanes et les actions ordinaires composant son capital social n'ont été émis.

Il n'est pas envisagé de procéder à d'autre émission de valeurs mobilières de TECHNIP-COFLEXIP que celle résultant de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles qui seront attribuées aux actionnaires de COFLEXIP autres que TECHNIP-COFLEXIP en rémunération de l'absorption de COFLEXIP.

(f) TECHNIP-COFLEXIP a mis en place des plans d'option de souscription et d'achat d'actions qui sont décrits dans la section « Plans d'option de souscription et d'achat d'actions » de son document de référence.

(g) TECHNIP-COFLEXIP est une société holding intervenant dans le domaine des études et services d'ingénierie et la réalisation d'installations industrielles complexes, notamment dans le domaine des hydrocarbures, de la chimie et des sciences de la vie, et la fabrication, la vente et l'installation d'équipements et systèmes destinés à de telles installations, notamment de supports fixes ou flottants et de conduites pour les développements des champs pétroliers en mer. C'est la société de tête du groupe Technip-Coflexip.

Son objet est en France et en tous pays :

- les études et services d'ingénierie et la réalisation d'installations industrielles complexes, notamment dans le domaine des hydrocarbures ainsi que dans tous secteurs industriels, notamment la chimie et les sciences de la vie ;

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente, la construction, l'assemblage et l'installation de matériaux, produits, équipements et systèmes destinés à de telles installations, notamment de supports fixes ou flottants et de conduites pour les développements des champs pétroliers en mer ;

- la fourniture de tous services liés à ces produits, équipements et installations ;

- le développement et la mise au point de tous procédés et produits pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la Société ou par toute autre personne, physique ou morale ;

- le dépôt, l'acquisition, l'obtention, l'exploitation directe ou indirecte, la cession ou la vente de toutes marques de fabrique, de tous procédés de fabrication, de tous brevets et licences de brevets ;

- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations de cette nature soit par voie de création de sociétés, d'apports des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à des sociétés de tout ou partie de ses biens ou droits immobiliers et mobiliers, de souscriptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement ;

- la prise de participations par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières, françaises ou étrangères quelle qu'en soit la forme juridique, la gestion et, le cas échéant, l'aliénation de ces participations ;

- généralement, toutes opérations, commerciales, financières, industrielles ou civiles, mobilières ou immobilières, accomplies pour son propre compte ou pour le compte de tiers, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires, semblables ou connexes, et plus généralement toutes opérations facilitant ou concourant à la réalisation de ces objets.

(h) Les administrateurs de TECHNIP-COFLEXIP sont :

- M. Daniel Valot, Président - Directeur général ;
- M. Olivier Appert ;
- M. Roger Cairns ;
- M. Miguel Caparros ;
- M. Jacques Deyirmendjian ;
- M. Jean-Pierre Lamoure ;
- M. Daniel Lebègue ;
- M. Roger Milgrim ;
- M. Rolf Rolfsen ;
- M. Pierre Vaillaud ;
- M. Bruno Weymuller.

2.2 <u>Description de COFLEXIP</u>

(a) COFLEXIP a été créée le 6 août 1971 et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 729 072. Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

(b) A la date des présentes, son capital social s'élève à 30.231.484,80 euros et est divisé en 18.894.678 actions de 1,60 euros chacune de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées. COFLEXIP n'a émis aucune autre action, obligation, bon et, de façon générale, aucune autre valeur mobilière simple ou composée.

(c) Au 31 décembre 2002, le capital social de COFLEXIP était réparti entre les principaux actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
TECHNIP-COFLEXIP	18.566.634	98,26	98,44
Public	293.628	1,56	1,56
Auto-détention	34.416	0,18	0
Total	18.894.678	100	100

COFLEXIP fait publiquement appel à l'épargne et les actions de COFLEXIP sont cotées au premier marché d'Euronext Paris.

(d) COFLEXIP a mis en place des plans d'options de souscription et d'achat d'actions.

(e) COFLEXIP est une société intervenant dans le domaine de la fabrication et le commerce de matériel destiné - notamment dans l'industrie du pétrole - au transport de fluides, d'énergie et d'informations et plus généralement de l'ingénierie, la construction et l'installation de tous les équipements et systèmes nécessaires au développement des champs d'hydrocarbures et la fourniture de tous services liés à ces produits et matériels.

Son objet est en France et en tous pays étrangers :

- la fabrication, l'achat, la vente et le commerce de tubes flexibles ou d'assemblages comportant des tubes flexibles, le tout destiné - notamment dans l'industrie du pétrole - au transport, ensemble ou séparément, de fluides, d'énergie et d'informations, ainsi que de matériels annexes, connexes et accessoires à ces tubes flexibles ou à ces assemblages;

- la fabrication, l'achat, la vente, le commerce et l'assemblage d'équipements, matériaux ou produits autres que les tubes flexibles, destinés à l'industrie du pétrole, ainsi que de matériels annexes, connexes et accessoires à ces équipements, matériaux ou produits;

- plus généralement l'ingénierie, la construction et l'installation de tous les équipements et systèmes nécessaires au développement des champs d'hydrocarbures;

- la fourniture de tous services liés à ces produits et matériels;

- le développement et la mise au point de tous procédés pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par COFLEXIP ou par toute autre personne physique ou morale;

- la création, la location, la prise à bail, l'achat, la vente, l'installation et l'exploitation de tous établissements, de toutes usines nécessaires ou utiles aux entreprises sociales;

- le dépôt, l'acquisition, l'obtention, l'exploitation directe ou indirecte, la cession ou la vente de toutes marques de fabrique, de tous procédés de fabrication, de tous brevets et licences de brevets;

- et généralement, toutes entreprises et opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie ou pouvant être utiles à l'un des objets quelconques de COFLEXIP;

- COFLEXIP peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit en participation, association, groupement, société avec toutes autres personnes physiques ou morales et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit;

- COFLEXIP peut, en outre, prendre par voie de participation, de fusion ou autrement, un intérêt dans toute société poursuivant tout ou partie des mêmes buts ou dont les opérations seraient de nature à favoriser les siennes.

(f) Les administrateurs de COFLEXIP sont :

- M. Dominique Henri, Président - Directeur général ;
- M. Jean Deseilligny ;
- M. Ivan Replumaz ;
- Mme Anne Decressac ;
- M. Olivier Dubois ;
- M. Daniel Burlin ;
- M. Daniel Valot ;
- M. Patrick Picard.

2.3 Lien des Sociétés entre elles

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, les Sociétés ont les liens suivants entre elles :

- La société TECHNIP-COFLEXIP détient à ce jour 18 566 634 actions soit 98,26 % du capital et 98,44% des droits de vote de COFLEXIP ;

- COFLEXIP ne détient ni capital ni droit de vote de TECHNIP-COFLEXIP ;

- M. Daniel Valot est Président-Directeur général de TECHNIP-COFLEXIP et administrateur de COFLEXIP.

3. Motifs et buts de l'opération

3.1 Le groupe TECHNIP-COFLEXIP résulte de la prise de contrôle par TECHNIP (devenue TECHNIP-COFLEXIP) de COFLEXIP lors de la double offre publique qui s'est déroulée entre le 26 juillet et le 28 septembre 2001. Les sociétés membres de ce groupe souhaitent procéder à une rationalisation de leurs structures et à une réduction de leurs coûts de gestion administrative, afin d'assurer une meilleure efficacité économique de l'ensemble.

3.2 La présente opération s'inscrit ainsi dans le cadre de la restructuration du groupe, qui se décompose en quatre étapes :

Dans un premier temps (Etape 1), COFLEXIP apportera à TECHNIP OFFSHORE INTERNATIONAL, filiale dont elle détient 100% du capital, l'intégralité de ses actifs, hormis sa participation dans TECHNIP OFFSHORE INTERNATIONAL elle-même et des actions COFLEXIP autodétenues, soit essentiellement le site industriel du Trait (Seine-Maritime), comprenant notamment une usine et un centre de recherche, du savoir-faire, des

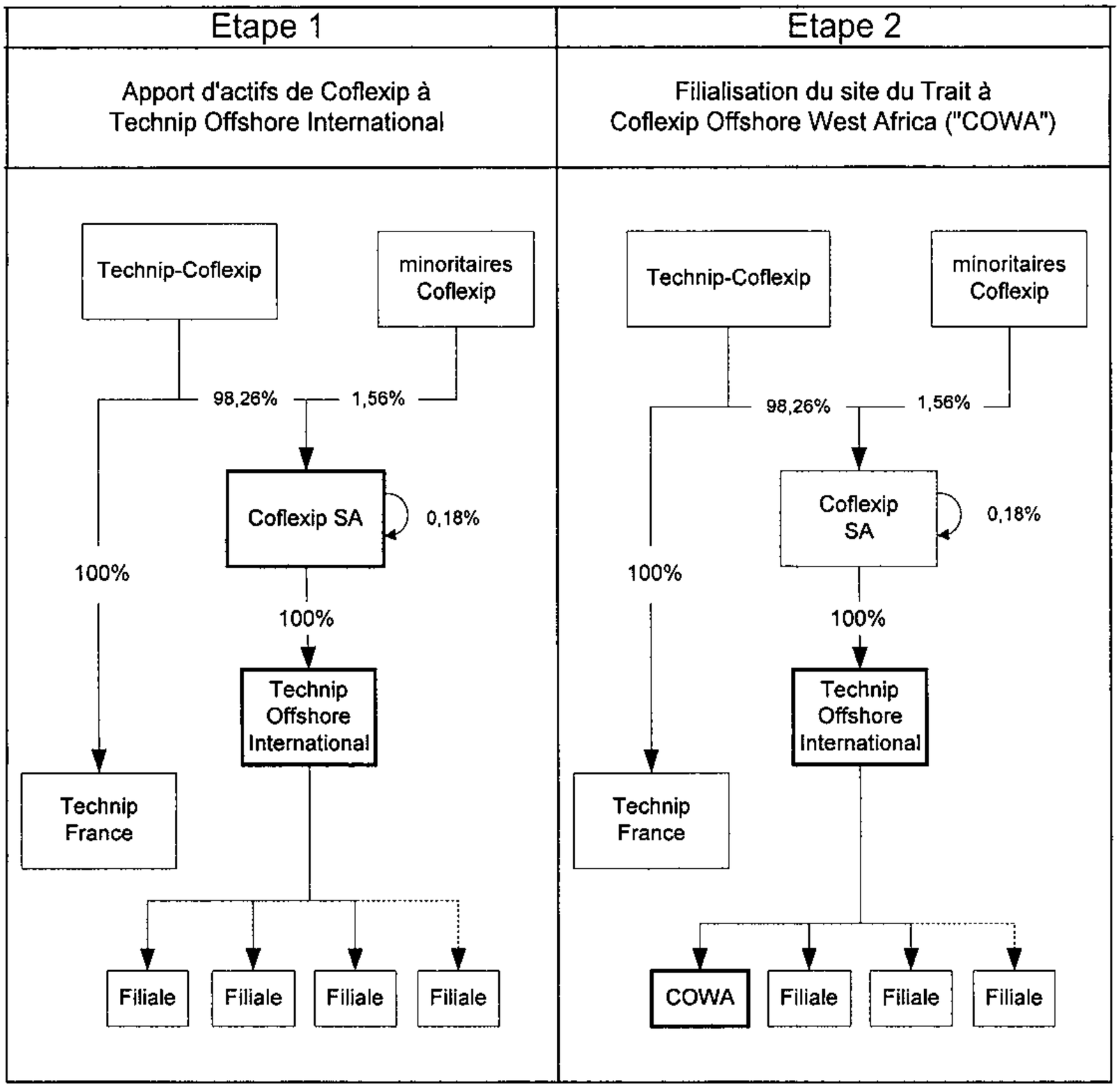
brevets et des marques, des titres de participation et les activités fonctionnelles et opérationnelles rattachées à ces actifs.

Immédiatement après, TECHNIP OFFSHORE INTERNATIONAL, conservant l'intégralité des titres de participation reçus au titre de l'Etape 1 et des créances rattachées, fera apport simultané de ses autres actifs :

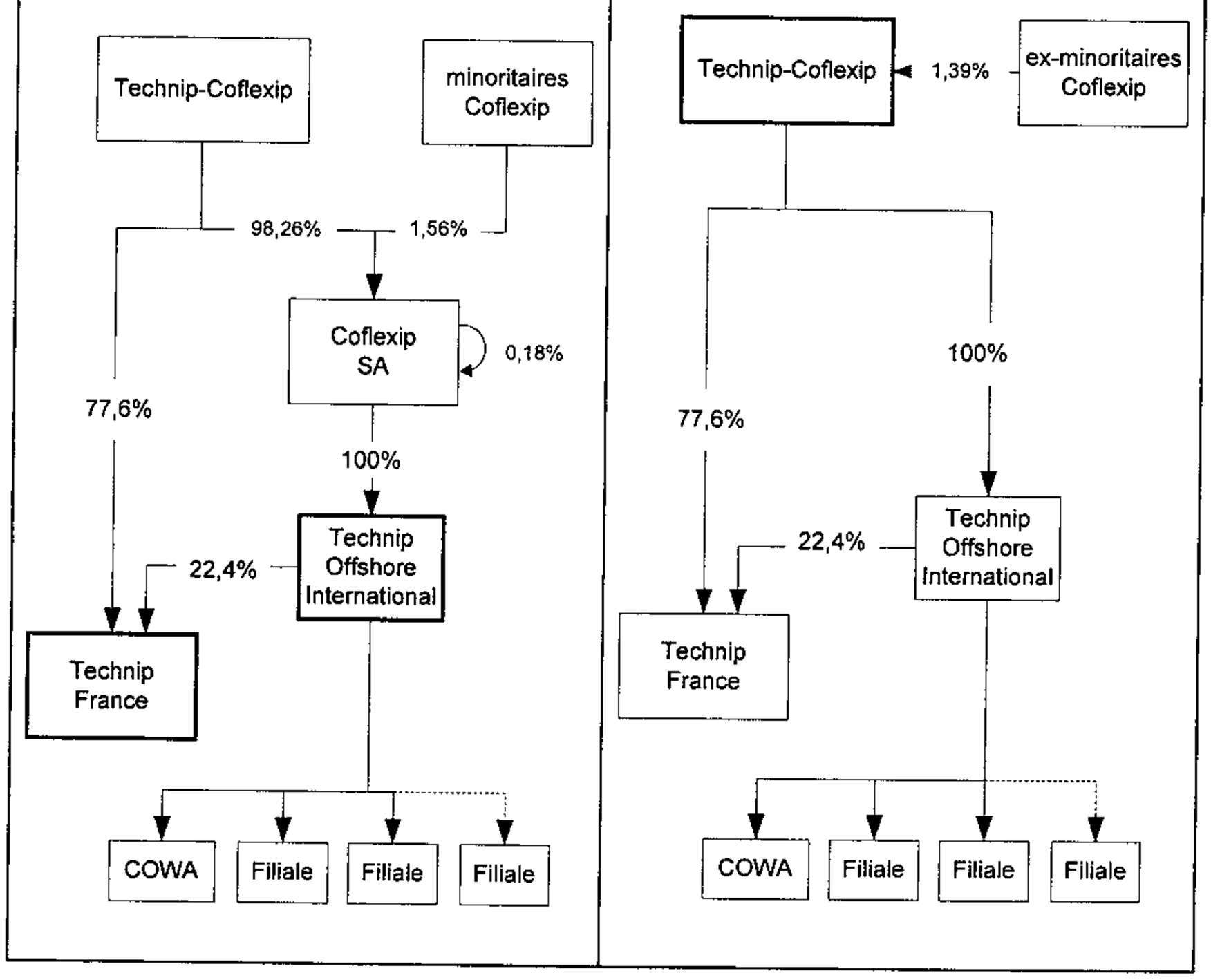
- d'une part, à COFLEXIP OFFSHORE WEST AFRICA, sa filiale directe à 100%, du site industriel du Trait et des activités fonctionnelles et opérationnelles qui y sont rattachées (Etape 2) ;
- d'autre part, à TECHNIP FRANCE, filiale à 100% de TECHNIP- COFLEXIP, de l'intégralité du reste de ses actifs (Etape 3) en échange d'une participation de 22,4% dans TECHNIP FRANCE. Par ailleurs, TECHNIP FRANCE consentira à COFLEXIP OFFSHORE WEST AFRICA une licence d'exploitation des brevets utilisés notamment dans le cadre de l'exploitation du site industriel du Trait.
- Enfin, COFLEXIP sera absorbée par TECHNIP-COFLEXIP, société tête du groupe TECHNIP-COFLEXIP (Etape 4). C'est l'opération objet du présent traité. Chacune des Etapes est soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des sociétés concernées.

La réalisation de la fusion prévue à l'Etape 4 sera soumise à la condition suspensive de la réalisation de l'Etape 1.

3.3 L'organigramme ci-dessous reprend les quatre étapes de la restructuration.



Etape 3	Etape 4
Apport des actifs de TOI à Technip France (hors titres de participation)	Situation après fusion entre les holdings Technip-Coflexip et Coflexip



4. Bases et conditions de la fusion

4.1 Date d'arrêté des comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes annuels et consolidés de TECHNIP-COFLEXIP utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont les comptes arrêtés au 31 décembre 2002 par le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP réuni le 19 février 2003, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 2002 par le Conseil d'administration de COFLEXIP, réuni le 19 février 2003. Ces comptes, qui ont été approuvés par l'assemblées générale de TECHNIP-COFLEXIP le 3 avril 2003 et par l'assemblée générale de COFLEXIP le 10 avril 2003, figurent en Annexes 1 et 2.

La référence aux éléments d'actif apportés et de passif pris en charge dans les comptes de COFLEXIP, tels qu'ils existent à la date du 31 décembre 2002, en vue de l'établissement des conditions de l'opération, restera cependant sans incidence sur la consistance effective du patrimoine de COFLEXIP, qui sera dévolu à TECHNIP-COFLEXIP dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

4.2 Méthodes d'évaluation utilisées

Les méthodes utilisées pour évaluer les éléments d'actif et de passif figurant en Annexe 3 sont décrites dans cette même annexe.

4.3 Calcul de la parité

Les méthodes d'évaluation utilisées pour le calcul de la parité sont décrites en Annexe 4.

CECI EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DU PRÉSENT PROJET DE FUSION :

ARTICLE 1 – APPORT - FUSION

1.1 Fusion

La société COFLEXIP apporte sous les conditions ordinaires de fait et de droit et celles faisant l'objet du présent Traité, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs à la date du 31 décembre 2002, sans exception, ni réserve, contre la prise en charge de son passif à la même date à TECHNIP-COFLEXIP. En contrepartie de cet apport, les actionnaires de COFLEXIP se verront attribuer les actions nouvelles émises par TECHNIP-COFLEXIP.

1.2 Conséquences de la réalisation de la fusion

(a) Le patrimoine de la société COFLEXIP sera dévolu à TECHNIP-COFLEXIP dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de la fusion; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à COFLEXIP à cette date, sans exception.

(b) TECHNIP-COFLEXIP deviendra débitrice des créanciers de COFLEXIP en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution n'emporte novation à leur égard.

ARTICLE 2 - DESIGNATION DE L'ACTIF APPORTE ET DU PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

2.1 Description

L'Annexe 3 décrit les actifs et passifs apportés en application du présent Traité. Tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations de la société COFLEXIP, sans exception ni réserve, composant son patrimoine, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations réalisées depuis le 1er janvier 2003 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, sont transmis à TECHNIP-COFLEXIP.

Il est précisé que l'énumération figurant en Annexe 3 n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine actif et passif de COFLEXIP devant être intégralement dévolu à TECHNIP-COFLEXIP dans l'état où il se trouve à la date de la réalisation définitive de la fusion.

2.2 Apport net

Montant des éléments d'actif transférés : Titres de participation TOI	2.867.000.000 euros
Passif pris en charge :	Néant
Montant de l'apport net :	2.867.000.000 euros

ARTICLE 3 - PARITE D'ECHANGE

3.1 Parité retenue

Le poids relatif par action de TECHNIP-COFLEXIP et de COFLEXIP est de l'ordre de 9 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 8 actions COFLEXIP. Les Parties ont donc décidé de retenir une parité de 1,125 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 1 action COFLEXIP.

3.2 Rémunération de l'apport

La fusion objet du présent Traité sera une fusion-renonciation.

En rémunération de l'apport-fusion de COFLEXIP, TECHNIP-COFLEXIP émettra, au profit des actionnaires de COFLEXIP autres qu'elle-même, 330.332 actions nouvelles d'un montant nominal de 3,05 euros chacune, en augmentant son capital social de 1.007.512,60 euros. Par conséquent, le capital social de TECHNIP-COFLEXIP sera porté de 71.394.412,20 euros à 72.401.924,80 euros.

Les actions émises seront entièrement assimilées aux actions existantes. Ces actions donneront droit à l'intégralité de tout dividende dont la distribution serait décidée après leur création.

3.3 Prime de fusion

Le calcul de la prime de fusion est présenté dans le tableau ci après.

	(en euros)
Valeur totale des apports	2.867.000.000,00
Quote part des apports revenant aux actionnaires minoritaires (293 628 actions apportées) / (18.894.678 actions totales - 34.416 actions auto-détenues) [a]	1,56%
Valeur des apports à rémunérer	44.635.195,2
Valeur nominale des 330.332 actions TECHNIP-COFLEXIP émises en rémunération de l'augmentation de capital	(1.007.512,60)
Prime de fusion	43.627.682,6

[a] présentation du pourcentage avec 2 décimales uniquement, détermination de la prime de fusion sur la base du calcul non arrondi

Le calcul du boni de fusion est présenté dans le tableau ci après.

	(en euros)
Valeur totale des apports	2.867.000.000,00
Quote part des apports revenant à Technip-Coflexip (18.566.634 actions détenues) / (18.894.678 actions totales – 34.416 actions auto-détenues) [a]	98,44%
Quote part des apports revenant à Technip-Coflexip	2.822.364.804,8
Valeur nette comptable des titres Coflexip détenus par Technip-Coflexip au 31 décembre 2002	2.817.451.789,0
Boni de fusion	4.913.015,8

[a] présentation du pourcentage avec 2 décimales uniquement, détermination du boni de fusion sur la base du calcul non arrondi

Comptablement, la prime de fusion globale de 48.540.698,4 euros, regroupant la prime de fusion et le boni de fusion, s'ajoutera à la prime de fusion existant au bilan de TECHNIP-COFLEXIP au 31 décembre 2002 (2.086.660,10 euros).

La prime de fusion sera inscrite au bilan de TECHNIP-COFLEXIP à un compte de passif sur lequel porteront les droits des actionnaires tant anciens que nouveaux.

ARTICLE 4 – PROPRIETE - JOUISSANCE – CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

4.1 Propriété et jouissance des actifs apportés – Rétroactivité – Gestion courante

(a) TECHNIP-COFLEXIP sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de COFLEXIP y compris les actifs qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de COFLEXIP, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion (résultant de la réalisation de toutes les conditions suspensives figurant à l'article 8 ci-après) et ce, dans

l'état où il se trouvera alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit aux présentes faisant son bénéfice ou sa perte, sans recours envers quiconque.

(b) L'ensemble du passif de COFLEXIP à la date de la réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnées par la dissolution de COFLEXIP, seront transmis à TECHNIP-COFLEXIP.

(c) De convention expresse entre les Parties, TECHNIP-COFLEXIP aura, d'un point de vue comptable et fiscal, la jouissance de l'universalité du patrimoine de COFLEXIP à compter, rétroactivement, du 1er janvier 2003, toutes les opérations actives et passives réalisées par COFLEXIP depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte de TECHNIP-COFLEXIP. Cette dernière les reprendra dans sa comptabilité, et notamment dans son compte de résultat.

4.2 Charges et conditions générales de l'apport-fusion objet du présent Traité

(a) Transmission des actifs

TECHNIP-COFLEXIP prendra les biens, droits et valeurs apportés, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive des apports, sans pouvoir exercer aucun recours contre COFLEXIP, pour quelque cause que ce soit.

TECHNIP-COFLEXIP souffrira, le cas échéant, les servitudes passives conventionnelles ou légales, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les biens immobiliers, sauf à s'en défendre et à profiter de celles existantes, le tout à ses risques et périls.

(b) Transmission du passif

L'ensemble du passif de COFLEXIP apporté, à la date de réalisation définitive de l'apport-fusion et notamment tous les impôts, primes d'assurance, contributions, taxes, ainsi que toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens, droits et valeurs apportés seront supportés par TECHNIP-COFLEXIP.

Il est précisé que :

(i) TECHNIP-COFLEXIP assumera l'intégralité des dettes et charges de COFLEXIP, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1er janvier 2003 et qui auraient été omises dans la comptabilité de COFLEXIP ;

(ii) s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par TECHNIP-COFLEXIP et les sommes effectivement réclamées par les tiers, TECHNIP-COFLEXIP serait tenue d'acquitter tout excédent de passif.

(c) Transmission des droits et obligations

(i) A compter de la réalisation définitive de la fusion, TECHNIP-COFLEXIP sera substituée de plein droit à COFLEXIP dans tous les biens, droits et obligations de celle-ci, afférents aux actifs apportés.

(ii) TECHNIP-COFLEXIP fera son affaire personnelle au lieu et place de COFLEXIP de l'exécution ou de la résiliation, à ses frais, risques et périls, de tous accords, traités, marchés, contrats, conventions ou engagements quels qu'ils soient qui auront pu être souscrits par COFLEXIP et afférents aux actifs transférés.

TECHNIP-COFLEXIP sera substituée dans tous les droits, obligations et actions pouvant résulter desdits accords, traités, marchés, contrats, conventions ou engagements quels qu'ils soient dont bénéficie COFLEXIP, ainsi que dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux biens ou créances inclus dans les apports.

(d) Actions

TECHNIP-COFLEXIP pourra, le cas échéant, poursuivre ou continuer, engager ou arrêter toutes actions judiciaires et transactions se rapportant au patrimoine transféré.

(e) Agréments, accords et autorisations préalables

Au cas où la transmission de certains biens, conventions, engagements, valeurs ou droits serait subordonnée à un accord, à un agrément ou à une autorisation de quelque nature que ce soit d'un co-contractant ou d'un tiers quelconque, COFLEXIP sollicitera sans délai les accords ou décisions nécessaires afin de les obtenir préalablement à la réunion des assemblées générales de COFLEXIP et de TECHNIP-COFLEXIP devant statuer sur l'opération faisant l'objet du présent Traité. En tant que de besoin, COFLEXIP pourra solliciter la collaboration de TECHNIP-COFLEXIP qui ne pourra s'y refuser.

Par ailleurs, COFLEXIP s'engage à effectuer toutes déclarations préalables qui seraient nécessaires au transfert à TECHNIP-COFLEXIP de biens, conventions, engagements, valeurs ou droits.

(f) Formalités de régularisation

TECHNIP-COFLEXIP accomplira toutes les formalités qui seraient éventuellement nécessaires à l'effet (i) de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés, et de (ii) rendre cette transmission opposable aux tiers.

(g) Droits des créanciers

(i) Le représentant de la masse des porteurs d'Océanes de TECHNIP-COFLEXIP pourra, sur mandat de l'assemblée générale des porteurs d'Océanes, former opposition au projet de fusion dans les mêmes conditions et avec les mêmes effets que peuvent le faire les autres créanciers.

(ii) Conformément à l'article L. 236-14 du Code de commerce, les créanciers non-obligataires de COFLEXIP et de TECHNIP-COFLEXIP dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de Traité de fusion, pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication de ce projet.

(h) Traitement des options

Les engagements de COFLEXIP résultant des options de souscription et d'achat d'actions allouées, conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, par cette

dernière au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de COFLEXIP et des sociétés liées à celles-ci au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après seront repris par TECHNIP-COFLEXIP.

Les actions obtenues par exercice des options d'achat d'actions intervenant après la fusion, seront des actions TECHNIP-COFLEXIP, en lieu et place des actions COFLEXIP.

Les actions émises par exercice des options de souscription d'actions intervenant après la fusion, seront des actions TECHNIP-COFLEXIP, en lieu et place des actions COFLEXIP.

Le Conseil d'administration de TECHNIP-COFLEXIP procédera aux augmentations de capital correspondantes selon les formes définies à l'article L.225-178 du Code de commerce. Lesdites actions nouvellement émises par TECHNIP-COFLEXIP porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel les options correspondantes auront été exercées.

Compte tenu du rapport d'échange des droits sociaux précités, les nouvelles bases d'exercice des options de SOUSCRIPTION et d'acquisition d'actions attribuées par COFLEXIP sont fixées, pour chacune des options consenties et non encore levées, selon le tableau ci-après :

Plan	Nombre d'options COFLEXIP attribuées et non encore exercées	Prix d'exercice des options COFLEXIP	Nombre d'actions TECHNIP-COFLEXIP pouvant être obtenues par exercice des options	Nouveau prix d'exercice des options TECHNIP-COFLEXIP
9-2	39.371 options de souscription	€ 47,35	39.371	€ 42,09
9-3	105.800 options de souscription	€ 123,70	105.800	€ 109,96
10	99.384 options de souscription	€ 76,61	99.384	€ 68,10
11	159.000 options de souscription 34.415 options d'achat	€ 154,27	193.415	€ 137,13

ARTICLE 5 – REGIME FISCAL

5.1 Rétroactivité

La fusion prenant effet rétroactivement au 1er janvier 2003, les résultats bénéficiaires ou déficitaires réalisés depuis cette date par COFLEXIP feront partie intégrante du résultat imposable de TECHNIP-COFLEXIP.

5.2 Impôt sur les sociétés

Les Parties déclarent qu'elles relèvent l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux. Elles déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts (« CGI »).

En conséquence, TECHNIP-COFLEXIP s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez COFLEXIP et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;

- à reprendre à son passif la réserve spéciale où ont été portées les plus-values à long terme soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit prévu par l'article 219-1 du CGI telle que cette réserve figure au bilan de COFLEXIP à la date de réalisation définitive de la fusion ;

- le cas échéant, à se substituer à COFLEXIP pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de COFLEXIP au 31 décembre 2002 ;

- à joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition.

5.3 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du CGI. En conséquence, la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement du seul droit fixe de 230 euros.

5.4 Affirmations

Les Parties affirment, en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité des éléments actifs et passifs pris en charge.

5.5 Opérations antérieures

TECHNIP-COFLEXIP reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par COFLEXIP à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou apports partiels d'actifs soumis au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires en ce compris, notamment, les engagements souscrits par COFLEXIP dans le cadre de l'apport de l'ensemble de ses activités à TECHNIP OFFSHORE INTERNATIONAL.

ARTICLE 6 - DISSOLUTION DE COFLEXIP

(a) Dissolution sans liquidation

Du fait de la transmission universelle de son patrimoine à TECHNIP-COFLEXIP, COFLEXIP sera dissoute de plein droit, sans liquidation, par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de TECHNIP-COFLEXIP qui constatera la réalisation de la fusion.

L'ensemble du passif de COFLEXIP devant être entièrement transmis à TECHNIP-COFLEXIP, la dissolution de COFLEXIP du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette dernière.

Par suite de l'absence de liquidation, les actions émises par TECHNIP-COFLEXIP pour rémunérer l'apport-fusion seront directement attribuées aux actionnaires de COFLEXIP suivant le rapport d'échange ci-dessus. Les actionnaires de COFLEXIP qui ne posséderaient pas le nombre d'actions nécessaire pour acquérir sans rompus les actions de TECHNIP-COFLEXIP correspondantes, devront procéder à l'achat ou à la vente du nombre de titres nécessaire.

(b) Rétroactivité comptable

Du fait de la rétroactivité comptable, toutes les opérations effectuées depuis le 1er janvier 2003 l'auront été pour le compte de TECHNIP-COFLEXIP.

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de COFLEXIP de désigner tous mandataires à l'effet d'établir tous les actifs confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires et accomplir toutes les formalités utiles auprès des administrations concernées, signer toutes pièces, actes, documents, et faire tout ce qui sera nécessaire.

La société TECHNIP-COFLEXIP assurera l'inscription en compte, au profit des actionnaires de COFLEXIP, des actions nouvelles émises en contrepartie de l'apport effectué par cette dernière.

ARTICLE 7- DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

7.1 Déclarations générales

Le représentant de COFLEXIP déclare expressément, ès qualité, que :

- COFLEXIP entend transmettre à TECHNIP-COFLEXIP l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ;

- COFLEXIP n'a jamais été en état de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de cessation de paiements, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable ;

- les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de COFLEXIP dûment visés seront remis à TECHNIP-COFLEXIP.

7.2 Déclaration sur les baux

La présente fusion n'entraînera transmission d'aucun bail.

ARTICLE 8 - REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

(a) Assemblée générales approuvant du Traité de fusion

La fusion, et l'augmentation de capital en résultant, ne deviendront définitives que par l'effet des décisions suivantes :

- Approbation par les assemblées générales extraordinaires de COFLEXIP et de TECHNIP OFFSHORE INTERNATIONAL de l'opération d'apport partiel d'actif décrite à l'étape 1 du paragraphe 3.2 du préambule ci-dessus, cette approbation constituant une condition suspensive au bénéfice de TECHNIP-COFLEXIP qui pourra toujours y renoncer.

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COFLEXIP du Traité de fusion par absorption et de l'apport-fusion qui y est convenu, ainsi que de la dissolution anticipée, sans liquidation, de COFLEXIP et de la transmission universelle de son patrimoine à TECHNIP-COFLEXIP, après communication aux actionnaires du rapport des Commissaires à la fusion sur les modalités de la fusion.

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP du Traité de fusion par absorption et de l'apport-fusion qui y est convenu et de l'augmentation de capital permettant la rémunération de l'apport effectué par COFLEXIP, cette assemblée se tenant la dernière et constatant la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution de COFLEXIP, après communication aux actionnaires du rapport des Commissaires à la fusion sur les modalités de la fusion.

La prise de ces décisions sera suffisamment établie par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du document concerné ou, s'agissant des décisions des assemblées générales extraordinaires susvisées, d'une copie du procès-verbal des délibérations desdites assemblées générales.

(b) Caducité du projet de fusion

Si l'ensemble de ces décisions n'étaient pas prises le 31 décembre 2003, le projet de fusion serait considéré de plein droit comme caduc, sans indemnité de part et d'autre.

(c) Dispense d'offre publique de retrait

Le Conseil des Marchés Financiers (CMF), saisi le 14 mai 2003 d'une demande de dispense d'offre publique de retrait au titre de l'article 5.6.6 de son Règlement Général, a accordé cette dispense par décision du 21 mai 2003.

ARTICLE 9 - FORMALITÉS DE DÉPÔT ET DE PUBLICITÉ

TECHNIP-COFLEXIP accomplira dans les délais légaux toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires ou consécutifs à la réalisation des présentes et d'une manière générale, toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission à TECHNIP-COFLEXIP des actifs apportés.

ARTICLE 10 - FRAIS ET DROITS

Tous les frais et honoraires des présentes et de tous les actes qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge exclusive de TECHNIP-COFLEXIP qui s'y oblige.

ARTICLE 11 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les soussignées font respectivement élection de domicile en leur siège social.

ARTICLE 12 – DIVERS

Le préambule et les annexes des présentes font partie intégrante du présent Traité.

ARTICLE 13 - POUVOIRS DONNÉS POUR LES FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Fait à Paris,
Le 28 mai 2003
En 8 exemplaires originaux, dont trois pour chacune des deux Sociétés et un exemplaire pour chacun des commissaires à la fusion.

Pour TECHNIP-COFLEXIP	Pour COFLEXIP
Monsieur Daniel Valot	Monsieur Dominique Henri

ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE TECHNIP COFLEXIP CLOS AU 31 DECEMBRE 2002

ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE TECHNIP COFLEXIP CLOS AU 31 DECEMBRE 2002

COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

1 - BILANS

2 - COMPTES DE RESULTATS

3 - TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

4-1 NOTE LIMINAIRE

4-2 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

5 - NOTES FINANCIERES

6 - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

7 - TABLEAUX DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

1. Bilans (avant affectation du résultat)

(en millions d'euros)

ACTIF	NOTES	31 DECEMBRE 2002 NET	31 DECEMBRE 2001 NET	31 DECEMBRE 2000 NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5,1	0,0	0,1	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,0		
Terrains		0,6	0,6	0,6
Constructions		2,1	2,3	2,5
Installations techniques, matériel et outillage		0,0		
Autres immobilisations corporelles		0,2	0,1	
Avances et acomptes				
SOUS - TOTAL	5,1	**2,9**	**3,0**	**3,1**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations		3 133,5	3 533,2	972,5
Créances rattachées à des participations		66,7	144,1	39,8
Prêts				
Autres				
SOUS - TOTAL	5,1	**3 200,2**	**3 677,3**	**1 012,3**
TOTAL (I)	5,1	**3 203,1**	**3 680,4**	**1 015,4**
ACTIF CIRCULANT				
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés				0,2
Autres créances		64,5	98,7	86,2
Groupe et associés		27,0	19,3	13,7
SOUS - TOTAL	5,2	**91,5**	**118,0**	**100,1**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5,3	5,9	0,0	8,6
DISPONIBILITES		6,5	2,7	1,1
TOTAL (II)		**103,9**	**120,7**	**109,8**
COMPTES DE REGULARISATION	5,4	45,5	42,8	5,7
TOTAL (III)		**45,5**	**42,8**	**5,7**
PRIME DE REMBOURSEMENT		73,5		
TOTAL (IV)		**73,5**	**0,0**	**0,0**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	5,5	4,1		
TOTAL (V)		**4,1**	**0,0**	**0,0**
TOTAL GENERAL (I A IV)		**3 430,1**	**3 843,9**	**1 130,9**

m) AA

(en millions d'euros)

PASSIF	NOTES	31 DECEMBRE 2002 NET	31 DECEMBRE 2001 NET	31 DECEMBRE 2000 NET
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		71,4	81,5	48,9
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 252,6	1 607,6	66,6
Réserves :				
- Légales		9,8	5,0	5,1
- Réglementées		240,8	77,0	76,8
- Autres		89,8	89,9	89,8
Report à nouveau		50,5	202,1	189,2
Résultat de l'exercice		105,8	95,8	64,0
SITUATION NETTE	5,6	**1 820,7**	**2 158,9**	**540,4**
Provision réglementée		0,0		
TOTAL (I)	5,6	**1 820,7**	**2 158,9**	**540,4**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		5,1	1,0	0,8
Provisions pour charges		35,7	35,6	35,5
TOTAL (II)	5,7	**40,8**	**36,6**	**36,3**
DETTES				
Autres Emprunts Obligataires		855,7		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,6	948,0	0,1
Emprunts et dettes financières divers		0,1	0,1	8,8
Groupe et associés		675,7	668,8	533,7
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0,0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8,7	7,9	0,6
Dettes fiscales et sociales		22,4	11,8	3,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2,7	2,1	2,1
Autres dettes		2,7	5,3	2,2
TOTAL (III)		**1 568,6**	**1 644,0**	**551,0**
COMPTES DE REGULARISATION	5,4		0,2	
TOTAL (IV)		**0,0**	**0,2**	**0,0**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	5,5		4,2	3,2
TOTAL (V)		**0,0**	**4,2**	**3,2**
TOTAL GENERAL (I A V)		**3 430,1**	**3 843,9**	**1 130,9**

(en millions d'euros)

COMPTES DE RESULTAT		NOTES	2002	2001	2000
I - PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue : biens et services			22,7	18,7	11,4
	Chiffre d'affaires net	5.12	**22,7**	**18,7**	**11,4**
Production stockée (ou déstockage)					
Subventions d'exploitation					
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Reprises provisions et transferts de charges		5.7	15,4	49,6	9,4
Autres produits			0,6	0,6	0,6
Total des produits d'exploitation (I)			***38,7***	***68,9***	***21,4***
II - CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock de matières premières et approvisionnements					
Autres achats et charges externes			43,5	62,0	17,7
Impôts, taxes et versements assimilés			0,1	0,2	2,0
Salaires et traitements et charges sociales			4,9	4,4	2,7
Dotations					
- sur immobilisations			0,3	0,2	0,2
- sur actif circulant		5.7			
- pour risques et charges		5.7		5,2	4,4
Autres charges			0,4	0,3	0,2
Total des charges d'exploitation (II)			***49,2***	***72,3***	***27,2***
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**(10,5)**	**(3,4)**	**(5,8)**
OPERATIONS EN COMMUN					
III - BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE					
IV - PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE					
2 - RESULTATS DES OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III - IV)			**0,0**	**0,0**	**0,0**
V- PRODUITS FINANCIERS					
De participation			158,8	138,6	82,2
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé			3,9	4,3	5,0
D'autres intérêts et produits assimilés			2,2	0,1	0,3
Reprises sur provisions et transferts de charges		5.7	0,5	1,3	1,1
Différences positives de change			3,5	9,4	1,8
Produits nets s/cess. de val. mob. de placement				0,1	(2,5)
Total des produits financiers (V)			***168,9***	***153,8***	***87,9***
VI - CHARGES FINANCIERES					
Dotations financ. aux amortissements et provisions		5.7	42,7	7,2	52,6
Intérêts et charges assimilées			39,2	35,3	6,7
Différences négatives de change			2,5	9,7	3,4
Charges nettes s./cess. de val. mob. de placement					
Total des charges financières (VI)			***84,4***	***52,2***	***62,7***
3 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)		5.14	**84,5**	**101,6**	**25,2**
4 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**74,0**	**98,2**	**19,4**

2 Comptes de résultats (suite)

(en millions d'euros)

COMPTES DE RESULTATS (suite)	NOTES	2002	2001	2000
VII - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,0	0,4	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11,5	0,2	152,1
Reprises sur provisions et transferts de charges	5.7	0,0		
Total des produits exceptionnels (VII)		***11,5***	***0,6***	***152,1***
VIII - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,2	2,1	10,5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1,8	0,3	101,5
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5.7	0,1	0,1	
Total des charges exceptionnelles (VIII)		***2,1***	***2,5***	***112,0***
5 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	5.15	**9,4**	**(1,9)**	**40,1**
IX - PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE				
X - IMPOTS SUR LES BENEFICES	5.20	(22,4)	0,5	(4,5)
Total des produits (I + III + V + VII)		219,0	223,3	261,4
Total des charges (II+ IV + VI + VIII + IX + X)		113,2	127,5	197,4
6 - BENEFICE (OU PERTE)		**105,8**	**95,8**	**64,0**

3. Tableaux des flux de trésorerie

(en millions d'Euros)	31.12.2002 (12 mois)		31.12.2001 (12 mois)	31.12.2000 (12 mois)
FLUX D'EXPLOITATION				
Résultat net	105,8		95,8	64,0
Amortissements (variation brute)	11,8	(a)	5,4	0,2
Augmentation (Diminution) des provisions	27,4		1,1	50,9
Dividendes d'autocontrôle	(11,1)			
Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	(8,4)			(50,6)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**125,5**		**102,3**	**64,5**
Valeurs d'exploitation (Besoin)	(54,3)	(b)	(2,3)	(24,3)
Variation Charges à répartir	(14,6)		(44,4)	(5,0)
Variation Auto-détention			(2,5)	(21,5)
Varitation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	**(68,9)**		**(49,2)**	**(50,8)**
1) ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	**56,5**		**53,1**	**13,7**
FLUX D'INVESTISEMENTS				
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	(0,1)		(0,1)	
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	(0,0)		(0,1)	0,2
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers	21,3	(f)	(998,2) (g)	(592,1) (h)
2) (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	**21,1**		**(998,4)**	**(591,9)**
FLUX DE FINANCEMENT				
Augmentation (Diminution) des dettes à C.T. (prêts filiales)	2,7		(104,3) (e)	
Variation c/c Eurocash (dette CT)	9,7		135,6	343,2
Apport de trésorerie Isis	143,0			
Augmentation (Diminution) des dettes à L.T. Credit Facility	(878,9)	(d)	947,9 (i)(e)	1,5
Augmentation (Diminution) des dettes à L.T. Emp. Obligataire	765,3	(d)		
Augmentation de capital en numéraire et Prime d'émission	12,1		10,0 (j)	22,3
Réduction de capital en numéraire et Prime d'émission	(45,4)	(c)		
Dividendes payés	(79,7)		(50,9)	(45,9)
3) (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	**(71,1)**		**938,3**	**321,1**
1) - 2) - 3) - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	**6,6**		**(6,9)**	**(257,2)**
TRESORERIE D'OUVERTURE	2,6		9,5	266,7
Apport de trésorerie Isis	2,6			
TRESORERIE DE CLOTURE	**11,8**		**2,6**	**9,5**
TRESORERIE				
Actif	12,4		2,7	9,7
Découverts bancaires	(0,6)		(0,1)	(0,2)
TOTAL	**11,8**		**2,6**	**9,5**

(a) Dont dotation sur frais d'acquisition Coflexip 9,4 millions d'Euros en 2002, 5,4 millions d'Euros en 2001
(b) Les principales variations proviennent d'ISIS et notamment de l'extinction de la dette Géoservices pour 70,4 millions d'euros et des dividendes à payer pour 11,4 millions d'euros.
(c) Correspond à l'annulation des titres auto-détenus rachetés sur l'exercice excepté ceux enregistrés en VMP et affectés en stock-options.
(d) L'emprunt obligataire a permis de rembourser en partie le crédit facility, le solde a été financé par le GEIE Eurocash et par la trésorerie d'ISIS.
(e) Dont tranche C du crédit facility : 75 millions d'Euros
(f) Comprend la cessions des titres Novasep par d'ISIS avant fusion (19,8 millions d'euros).
(g) Dont acquisition 69% Coflexip – Partie numéraire : 995 millions d'Euros
(h) Dont acquisition 30% Coflexip pour 657 millions d'Euros

(i) Credit Facility (Financement OPA/Coflexip) = Emprunt initial 1030 millions d'Euros, remboursement de 150 millions d'Euros, augmentation de 75 millions d'Euros pour le financement de la dette de Coflexip
(j) Hors augmentation de capital dans le cadre des OPE Coflexip et ISIS : 10 565 723 titres crées : 1 563,6 millions d'Euros,

4.1 NOTE LIMINAIRE

L'activité de la société Technip-Coflexip consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du groupe sous forme de management fees, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance, les dépenses informatiques et les frais de financement.

En janvier 2002, Technip-Coflexip a émis un emprunt obligataire du type «Oceane » d'un montant nominal initial de 793,5 ramené à 765,5 millions d'euros après rachats d'obligations en décembre 2002. Au nominal de l'emprunt s'ajoute une prime de remboursement qui s'élevait à 93,4 millions d'euros initialement et qui a été ramenée à une valeur de 90,4 millions d'euros après rachats. L'opération de rachat d'obligations a permis de dégager une plus-value exceptionnelle sur l'exercice de 1,3 millions d'euros. Cet emprunt obligataire a permis de rembourser en partie le « Credit Facility » qui s'élevait à 944 millions d'Euros fin décembre 2001 et qui était destiné à financer l'OPA sur Coflexip d'octobre 2001.

En janvier 2002, Technip-Coflexip a fusionné avec la société Isis, dont elle détenait 99,05 % du capital suite à l'OPE de fin 2001.

Fin novembre 2002, Technip-Coflexip a procédé à l'annulation de la totalité de ses titres d'auto-détention en portefeuille au 30 septembre 2002 (soit 1 117 324 actions), à l'annulation de la totalité des titres reçus en contrepartie des actions CGG au titre de l'échange avec l'IFP (soit 511 253 actions), ainsi que l'annulation des titres d'auto-contrôle provenant de la fusion ISIS (soit 1 847 376 actions).

Depuis le 1er janvier 2002, Coflexip SA et ses filiales françaises font partie du groupe d'intégration fiscale de Technip-Coflexip.

4.2 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sont arrêtés selon les normes comptables françaises en vigueur. Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice 2002.

TRANSACTIONS EN DEVISES

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la société sont traitées conformément aux principes comptables actuels.
A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.
Lorsque la conversion au taux de clôture des dettes et des créances fait apparaître une perte latente, une provision de risque de change, d'égal montant, est dotée.

TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS SUR FILIALES

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.
Pour les filiales les plus importantes, ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.
L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risque.
Les abandons de créances consentis en faveur des filiales, pour la part couverte par des provisions, sont compensés dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.
Les cessions de titres, pour la part couverte par des provisions sont compensées dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante

TITRES AUTO-DETENUS

Les titres auto-détenus sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement lorsqu'ils sont affectés à des plans de stock options.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour engagements de retraite, les provisions pour risques de change et la provision pour charges diverses.
Lorsque plusieurs filiales ou partenaires sont impliqués dans un contrat en vigueur, la complexité des réglementations nationales ou locales des pays dans lesquels intervient le Groupe dans les domaines administratifs ou fiscaux peut conduire la société mère à doter des provisions en relation avec ces risques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur 3 ans

Les immobilisations corporelles sont composées d'un immeuble situé à Lyon (terrain, construction et agencements). Les durées d'amortissements sont linéaires :

- Constructions 25 ans
- Agencements 8/10 ans

5. NOTES FINANCIERES

5.1 Actif immobilisé

5.2 Créances

5.3 Valeurs mobilières de placement

5.4 Comptes de régularisation d'actif et de passif

5.5 Ecart de conversion actif et passif

5.6 Variation du capital et des capitaux propres

5.7 Provisions

5.8 Note concernant les entreprises liées

5.9 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

5.10 Etats des échéances des créances et des dettes

5.11 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

5.12 Ventilation du chiffre d'affaires

5.13 Effectif moyen

5.14 Résultat financier

5.15 Résultat exceptionnel

5.17 Etats des engagements

5.18 Instruments de trésorerie

5.19 Dettes assorties de garantie

5.20 Impôts

5.21 Rémunération des dirigeants

5.1 Actif immobilisé

a) Variations de l'exercice

(en millions d'euros)

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Actif Immobilisé
VALEUR BRUTE				
31.12.1999	**1,5** (9)	**5,4**	**427,4**	**434,3**
Acquisitions 2000	0,0	0,1	830,8 (1)	830,9
Cessions 2000	0,0	(0,1)	(189,2) (2)	(189,3)
31.12.2000	**1,5**	**5,4**	**1 069,0**	**1 075,9**
Acquisitions 2001	0,1	0,1	2 671,6 (4)	2 671,8
Cessions 2001			(5,6) (5)	(5,6)
31.12.2001	**1,6**	**5,5**	**3 735,0**	**3 742,1**
Acquisitions 2002		0,1	435,9 (6)	436,0
Cessions 2002			(906,4) (7)	(906,4)
31.12.2002 : TOTAL VALEUR BRUTE	**1,6**	**5,6**	**3 264,5**	**3 271,7**
AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				
au 31.12.1999	**(1,5)**	**(2,1)**	**(6,7)**	**(10,3)**
Dotations 2000		(0,2)	(50,9) (3)	(51,1)
Reprises 2000		0,0	0,9	0,9
au 31.12.2000	**(1,5)**	**(2,3)**	**(56,7)**	**(60,5)**
Dotations 2001	0,0	(0,2)	(1,9)	(2,0)
Reprises 2001			0,9	0,9
au 31.12.2001	**(1,5)**	**(2,5)**	**(57,6)**	**(61,6)**
Dotations 2002	(0,1)	(0,2)	(6,6) (8)	(6,9)
Reprises 2002				0,0
31.12.2002 : TOTAL AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	**(1,6)**	**(2,7)**	**(64,2)**	**(68,5)**
31.12.2002 : TOTAL VALEUR NETTE	**0,0**	**2,9**	**3 200,2**	**3 203,2**

(1) Dont acquisition d'une participation de 29,7% dans Coflexip pour 656,6 ME et des 50% complémentaires dans Krebs Speichim pour 21,7 ME et l'augmentation de capital de Technip Germany de 100,2 ME et de Technip Americas de 23,9 ME et fusion de Technip Inc avec Technip Americas 27,6 ME.

(2) Dont cession des titres Cogema pour (101 ME) et remboursement du prêt de Technip Germany pour (30,2 ME) et de Technip Americas pour (24,8 ME) et fusion de Technip Inc avec Technip Americas (27,6 ME).

(3) Dont dépréciation des titres Technip Germany 40,8 ME et Technip Americas 10,1 ME.

(4) Dont acquisition titres CSO (1 809,6 ME) ISIS (749 ME) Filiales de KREBS (2.5 ME); et prêts TECHNIP Américas (23,3 ME), TECHNIPNET BV (6,9 ME) et COFLEXIP (75 ME).

(5) Remboursements TECHNIPNET BV (3,7 ME) ; SCI CB3 (1,4) ; SPIRONEF (0,5)

(6) Dont acquisition de 16,5% complémentaires dans Coflexip pour 351,2 ME suite à la fusion avec Isis, de 20% dans Nargan pour 5,7 ME et prise de participation dans C.G.G. pour 73,1 ME suite à la fusion avec Isis.

(7) Dont annulation des titres Isis suite à la fusion (749 ME), annulation des titres C.G.G. (73,1 ME), cession des sociétés Rintekno (1 ME) et Ipedex (0,7 ME), remboursement du prêt Coflexip (75ME), et octroi d'un prêt à Technip Upstream (4,6 MUSD).

(8) Dont dépréciation des titres Technip Americas (6,2) ME et Technip Portugal (0,4 ME).

(9) Les brevets ciments CLE proviennent de l'apport CLE lors de son absorption le 01/10/1993. Ils sont amortis sur 5 ans à compter de 1994.

5.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement. La variation des provisions est présentée à la note 5.7.

Les pertes sur créances devenues irrécouvrables sont, pour la part couverte par des provisions, compensées avec la reprise de provision correspondante.

CREANCES AU 31.12.2002	BRUT	PROVISIONS	NET
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			
AUTRES CREANCES			
- ETAT : IMPOTS ET TVA	29,4		**29,4**
- DEBITEURS DIVERS	35,1		**35,1**
GROUPE ET ASSOCIES			
- COMPTES COURANTS FILIALES	29,9	2,9	**27,0**
TOTAL DES CREANCES EN MILLIONS D'EUROS	**94,4**	**2,9**	**91,5**

5.3 Valeurs mobilières de placement

Elles sont principalement représentées par des actions sur des marchés étrangers, des actions d'auto détention, des parts de SICAV et des bons à l'étranger et des primes sur options d'achats.

Elles sont évaluées à leur coût historique. Une provision est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure.

5.4 Comptes de régularisation d'actif et de passif

Ces rubriques représentent principalement des charges d'exploitation payées d'avance, des produits d'exploitation perçus d'avance et des charges à répartir.

Au 31/12/2002, les charges à répartir correspondant à :
-l'étalement sur 3 ans des frais d'acquisition Coflexip pour 5 ME en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 1,7 ME en 2002, et la valeur nette nulle au 31/12/2002 contre 1,7 ME au 31/12/2001.

-l'étalement sur 5 ans des frais d'acquisition Coflexip pour 45,8 ME en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 7,8 ME en 2002, et la valeur nette de 34,4 ME au 31/12/2002 contre 40,7 ME étalés sur 3 ans au 31/12/2001.
-l'étalement sur 5 ans des frais d'émission d'Océanes pour 11,9 ME en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 2,2 ME en 2002, et la valeur nette de 9,7 ME au 31/12/2002.
-l'étalement sur 3 ans des frais relatifs à la fusion avec Isis pour 1,2 ME en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,2 ME en 2002, et la valeur nette de 1 ME au 31/12/2002.

5.5 Ecarts de conversion actif et passif

La détermination des écarts de conversion actif et passif résulte de l'application de la note 4.1.

5.6 Variation du capital et des capitaux propres

a) Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
CAPITAUX PROPRES AU 1er JANVIER AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 158,9	540,4	499,9
AUGMENTATION DE CAPITAL	0,5 (4)	32,6 (2)	0,8 (1)
ANNULATIONS D'ACTIONS	(10,6) (4)		
VARIATION DE LA PRIME D'EMISSION	(355,0) (4)	1 541,0 (2)	21,5 (1)
VARIATION DE LA PRIME DE FUSION			
VARIATION DU REPORT A NOUVEAU	0,8		
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES			
RESULTAT DE L'EXERCICE	105,8	95,8	64,0
ACOMPTES SUR DIVIDENDES			
DIVIDENDES	(79,7)	(50,9)	(45,9)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE EN COURS	**1 820,7**	**2 158,9** (3)	**540,3**

(1) Souscription dans le cadre des plans d'options 1995, 1996 et 1997 soit 143 840 titres et constatation de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe soit 126 928 titres.
(2) OPE CSO et ISIS : 10 565 723 titres créés pour un nominal de 32,2 ME et une prime d'émission de 1 531,4 ME.
(3) Le capital a été converti en Euros.
(4) Souscription dans le cadre des plans d'options 1997 soit 23 330 titres (prime d'émission 2 ME), constatation de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe soit 98 614 titres (prime d'émission 9,8 ME), émission de 46 565 actions suite à la fusion avec Isis, annulation des 1 847 376 titres Technip-Coflexip anciennement détenus par Isis (prime d'émission 191,5 ME), annulation des 1 117 324 actions autodétenues (prime d'émission 102,9 ME) et annulation des 511 253 titres reçus en contrepartie des actions CGG au titre de l'échange avec l'IFP (prime d'émission 71,6 ME).

b) La composition du capital a varié comme suit :

(en millions et d'euros)

CATEGORIES DE TITRES - ACTIONS	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
NOMBRE DE TITRES AU DEBUT DE L'EXERCICE	26 713 448	16 029 305	15 758 537
AUGMENTATIONS	170 509	10 684 143	270 768
ANNULATION	(3 475 953)		
NOMBRE DE TITRES A LA FIN DE L'EXERCICE	**23 408 004**	**26 713 448**	**16 029 305**
VALEUR NOMINALE EN FRANCS	20	20	20
VALEUR NOMINALE EN EUROS	3,05	3,05	3,05
MONTANT DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE EN MILLIONS D'EUROS	**71,4**	**81,5**	**48,9**

c) Plan d'options de souscription d'actions :

Le plan de souscription 1996 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 1995 et mis en place par tranches successives par les Conseils d'Administration du 14 mars 1996 et du 13 mars 1997. Le nombre d'options restant pouvant être souscrit est nul.

Le plan d'achat 1998 a été autorisé par l'Assemblée des Actionnaires du 30 avril 1998 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1998. Il se substitue à la dernière tranche du plan 1996 pour le nombre d'options restantes et utilisera les actions achetées par la société. Sa durée est de 8 ans. Le nombre d'options d'achat restant est de 98 000.

Le plan d'achat 1999 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1999 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1999. Sa durée est de 8 ans. Le nombre d'options d'achat restant est de 272 120.

Le plan d'achat et de souscription 2000 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2000 et mis en place par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2000. Sa durée est de 8 ans. Le nombre d'options d'achat restant est de 139 576. Le nombre d'options restant pouvant être souscrit est de 475 878.

d) Réserves distribuables :

Les réserves distribuables de Technip-Coflexip s'élèvent approximativement à 250 millions d'euros, après estimation des impôts dus, au 31 décembre 2002, au titre du précompte en cas de distribution.

La distribution en 2003 d'un dividende au titre de l'exercice 2002 engendrera une charge d'impôt complémentaire égale au différentiel de taux entre l'impôt au taux courant et celui au taux réduit. Technip-Coflexip sera amenée à payer un complément d'impôt de l'ordre de 5 millions d'euros.

5.7 Provisions

a) Variations des provisions

(en millions d'euro

NATURE DES PROVISIONS	Montants au 31.12.2002	VARIATIONS 2002 Réintégr. Exercice	Dotations exercice	Fusion Isis	Montants au 31.12.2001	Montants a 31.12.200
Provisions réglementées	0,0	(0,0)			0,0	
Provisions pour risques	5,1		4,1		1,0	0
Provisions pour charges	35,7		0,1		35,6	35
Total I :	**40,8**	**(0,0)**	**4,2**		**36,7**	**36**
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	64,3		6,6		57,7	56
Provisions pour dépréciation des comptes courants	2,9	(0,5)	0,0		3,3	3
Provisions pour dépréciation valeurs mobilières de placemen	3,5		0,9	2,6 (a)		
TOTAL DES PROVISIONS EN MILLIONS D'EUROS	**111,5**	**(0,5)**	**11,7**	**2,6**	**97,7**	**96**

(a) Provision sur titres Smedvig et PGS provennant de la fusion avec Isis.

b) Ventilation des dotations et des réintégrations

(en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Dotations d'expoitation		5,2	4,4
Dotations financières	9,9	1,9	50,9
Dotations exceptionnelles (Indemnités de fin de carrière)	0,1	0,1	0,0
Incidence change	4,1		0,2
Charges à répartir	11,8	5,4	1,7
Amortissement prime de remboursement des obligations	16,9		
DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS, AMORTISSEMENTS CHARGES A REPARTIR	**42,8**	**12,6**	**57,2**
Réintégrations d'exploitation		5,2	4,4
Réintégrations financières		1,3	1,1
Réintégrations exceptionnelles	0,0		
Incidence change	0,5		
	0,5	**6,5**	**5,5**
Transferts de charges	15,4	44,4	5,0
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES ET COMPENSATION	**15,9**	**50,9**	**10,5**

c) Nature et évaluation des risques ou charges significatifs couverts par des provisions

Les provisions pour risques incluent :

- La provision pour risque de change pour 4,1 ME (voir note 4.1)
- La provision pour risques divers pour 0,4 ME
- La provision pour risques filiales pour 0,6 ME (voir note 4.2).

Les provisions pour charges incluent notamment :

- La provision pour indemnités de fin de carrière pour 0,3 ME (voir note 4.3)
- La provision pour charges diverses pour 35,4 ME.

5.8 Note concernant les entreprises liées

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif, de passif et des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles TECHNIP détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50%.

(en millions d'euros)

	2002	2001	2000
ACTIF (en valeur brute)			
Immobilisations financières	3 254,8	3 667,9	408,6
Avances et acomptes versés			
Créances	74,6	33,2	29,2
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF	**3 329,4**	**3 701,1**	**437,8**
PASSIF			
Dettes financières (Groupe et associés)	675,7	670,0	541,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation	1,2	2,3	1,2
Produits constatés d'avance		0,2	
TOTAL PASSIF	**676,9**	**672,5**	**542,5**
Charges financières	**31,6**	**27,5**	**51,0**
Produits financiers	**163,3**	**142,9**	**59,3**

5.9 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
L'ensemble des produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élève à	9,6	20,6	0,8
Les frais à payer inscrits dans les différentes rubriques des dettes représentent	23,1	10,7	3,2

5.10 Etats des échéances des créances et des dettes

ACTIF [1]	31.12.2002	moins d'1 an	plus d'1 an
- Immobilisations financières	66,7	4,4	62,3
Créances rattachées à des participations, prêts [2] et autres immobilisations financières			
- Clients et comptes rattachés			
- Groupe et associés	27,0	27,0	
- Autres créances	64,5	64,5	
- Comptes de régularisation	45,5	12,4	33,1
TOTAL DES CREANCES EN MILLIONS D'EUROS	**203,7**	**108,3**	**95,4**

(1) Net de provision

(2) Prêts accordés en cours d'exercice 5,2

Remboursements obtenus en cours d'exercice 76,4

PASSIF	31.12.2002	Moins d'un an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	855,7 (2)		855,7	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,6	0,6		
Emprunts et dettes financières divers	0,1	0,1		
Groupe et associés	675,7 (1)		675,7	
Dettes fournisseurs	8,7	8,7		
Dettes fiscales et sociales	22,4	22,4		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2,7	2,7		
Autres dettes	2,7	2,7		
Comptes de régularisation				
TOTAL DES DETTES EN MILLIONS D'EUROS	**1 568,6**	**37,3**	**1 531,4**	

(1) Dont compte courant GEIE Eurocash 675,4 millions d'Euros.

(2) L'emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) a été émis fin janvier 2002 par Technip-Coflexip pour un montant initial de 793,5 millions d'euros, d'échéance le 1er janvier 2007 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions.

Les principales caractéristiques de l'OCEANE qui a reçu le visa définitif de la COB le 22 janvier 2002 sont les suivants:

- un prix d'émission de 170 euros (nombre de titres émis : 4 667 647)
- un coupon payable le 1er janvier de chaque année de 1% l'an de la valeur nominale des obligations,
- une date de remboursement au 1er janvier 2007 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions,
- un prix de remboursement de l'obligation le 1er janvier 2007 de 190,07 euros en l'absence de conversion ou d'échange,
- un taux de rendement actuariel brut pour l'investisseur obligataire de 3,25% l'an en cas de non conversion ou d'échange.

Le produit de l'émission obligataire a été utilisé pour rembourser partiellement le crédit contracté par Technip-Coflexip pour financer l'achat des actions Coflexip.

Technip-Coflexip a procédé au rachat de 165 653 obligations convertibles au cours du mois de décembre 2002 pour un montant de 26,9 millions d'euros.

Conformément au contrat d'émission qui avait reçu le visa définitif de la COB le 22 janvier 2002, les 165 653 obligations convertibles ainsi rachetées ont été annulées, ramenant l'encours à 765,3 millions d'euros au 31 décembre 2002.

5.11 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000

CREANCES

Clients et comptes rattachés : les effets à recevoir représentent

en millions d'euros	Néant	Néant	Néant

DETTES

Les effets à payer, rattachés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ainsi qu'aux dettes fournisseurs, s'établissent à

en millions d'euros	Néant	Néant	Néant

5.12 Ventilation du chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	22,7	18,7	11,4
dont export	14,3	9,9	5,9
CHIFFRE D'AFFAIRES ECONOMIQUE (1)	185,4	161,7	98,7
dont export	104,2	9,9	5,9

(1) Le chiffre d'affaires économique intègre le chiffre d'affaires social augmenté des dividendes reçus des filiales et des revenus des prêts aux filiales.

5.13 Effectif moyen

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Il correspond à	9,0 Collaborateurs	9,0 Collaborateurs	7,0 Collaborateurs

5.14 Résultat financier

Après neutralisation de différentes rubriques comptables qui se compensent, les principaux flux qui permettent d'appréhender le résultat financier de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Revenus des participations	158,8	137,4	81,6
Revenu provenant de la SCI	5,3	5,5	5,7
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des participations et VMP	(7,0)	(0,5)	(49,8)
Provision sur titres auto détenus passée en perte	(2,4)		
Amortissements des frais d'acquisition	(9,4)	(5,4)	(1,7)
Amortissements des frais d'émission d'Océanes	(2,2)		
Amortissement de la Prime de remboursement des Obligations	(16,9)		
Dotation à la provision pour risque de change	(4,1)		
Solde des frais et produits financiers	(37,6)	(35,3)	(10,6)
RESULTAT FINANCIER (PRODUIT) EN MILLIONS D'EUROS	**84,5**	**101,6**	**25,2**

5.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

(en millions d'euros)

RUBRIQUES	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
COUTS SOCIAUX			
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
- Risques géopolitiques			
- Autres charges		(0,1)	
- Indemnités de fin de carrière	(0,1)		0,0
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS			
- Risques géopolitiques			
- Indemnités de fin de carrière			
- Réintégrations diverses	0,0		
INDEMNITES D'ASSURANCES			
COÛT FISCAL			(9,1)
PLAN D'ASSURANCE INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE SOUSCRIT (couvert par des provisions)			
ABONDEMENT			
PLUS-VALUE BRUTE SUR CESSIONS DE TITRES (1)	9,7	(0,1)	50,6
DIVERS	(0,2)	(1,7)	(1,4)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**9,4**	**(1,9)**	**40,1**

(1) Ce montant est essentiellement composé des plus-values dégagées sur les cessions d'Ipedex (6,2 millions d'Euros) et de Rintekno (2,1 millions d'Euros) et sur le rachat par Technip-Coflexip de ses propres obligations (1,3 millions d'Euros).

5.16 Etats des engagements

(en millions d'euros)

RUBRIQUES		31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Garanties Parentales	(3)	7 141,2	4 146,7	Non valorisé
Engagements donnés	(1)	970,9	889,2	720,2
Engagements reçus	(2)	Néant	Néant	Néant
Engagements réciproques		voir note 5.17	voir note 5.17	voir note 5.17
Effets escomptés non échus		Néant	Néant	Néant

(1) Ces engagements correspondent aux engagements donnés pour le compte des sociétés du groupe :

- en garantie auprès des tiers
- en garantie ou contre garantie auprès des banques
- au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour les contrats :

Epmi Umbrella (MALAISIE), Vietnam PVC (MALAISIE), PVC Kerteh (MALAISIE), LDPE (MALAISIE), Carigali Triton (MALAISIE), OSBL UCC (MALAISIE), EPIC (MALAISIE), LNG (NIGERIA), LSTK (NIGERIA), Sincor (VENEZUELA), OGD2 (ABU DHABI), Hawiyah Sulphur (ARABIE SAOUDITE), Sulphur Recovery (QATAR), QVC (QATAR), ULG LSGO (ABU DHABI), ABQARQ (ARABIE SAOUDITE), Kemapco (JORDANIE), Darou (SENEGAL), Haradh (ARABIE SAOUDITE), El Paso (ETATS UNIS), SABIC (ARABIE SAOUDITE), QATIF (ARABIE SAOUDITE), Soroosh Nowrooz (IRAN), Debott Leneck (QATAR), Ras Laffan (QATAR), Laffan Refine (QATAR, Dolphin (QATAR), Amenam (GATAR), BASF-YPC (Allemagne), Takreer Adnoc (Emirats arabes unis), EPC Nanhai (MALAISIE), Yemen LNG (YEMEN), Baku BP Eploration (AZERBAIDJAN), Jairah UAE Offset Group (EMIRATS ARABES UNIS), TPAO Project (TURQUIE), Aircraft A. Carb (ETATS UNIS), Marathon Oil Cie-Alba Guinéa (GUINEE).

La valorisation des engagements correspondant à ces contrats n'est pas incluse dans le tableau chiffré ci-dessus.

(2) Les engagements reçus correspondent principalement à des cautions ou garanties reçues des fournisseurs.

(3) Les garanties parentales données par la société mère du groupe aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné en cours.

5.17 Instruments de trésorerie

TECHNIP met en œuvre des instruments de trésorerie afin de couvrir les risques de change et de taux issus de nos activités commerciales.

(en millions d'euros)

NATURE DES INSTRUMENTS DE TRESORERIE	Nominal des contrats de couverture		
	au 31.12.2002	au 31.12.2001	au 31.12.2000
COUVERTURE RISQUE DE CHANGE			
Achats à terme de devises contre francs			
Ventes à terme de devises contre francs			
Achats à terme de devises contre euro		2,9	38,7
Ventes à terme de devises contre euro		3,4	16,9
Achats/Ventes à terme de devises contre devises			
Achats d'options de devises contre devises			
AUTRES INSTRUMENTS DE TRESORERIE			
Primes sur options d'achats sur actions propres	1,5		

5.18 Dettes assorties de garanties

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative.

5.19 Impôts

Technip-Coflexip est tête de groupe de l'intégration fiscale dans laquelle la sous-groupe Coflexip est entré en janvier 2002. Du fait de la non taxation des dividendes (régime des sociétés mères et filiales), le résultat de fiscal de Technip-Coflexip est déficitaire. Ce déficit fiscal a été imputé sur les bénéfices fiscaux des filiales comprises dans l'intégration fiscale et le résultat de l'intégration fiscale est bénéficiaire et conduit à payer un complément d'impôt.

L'impact sur le compte de résultat est le suivant :
Technip (sous-groupe) : 3,4 millions d'Euros
Coflexip (sous-groupe) : 23,5 millions d'Euros
Technip-Coflexip (tête de groupe) : -4,5 millions d'Euros

5.20 Rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Le montant des jetons de présence alloués par Technip-Coflexip aux membres du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2002 représente 200 000 euros.

La rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature versés en 2002 au Président du Conseil de Surveillance se sont élevés à 322 193 euros.

La rémunération brute fixe et les avantages en nature versés par Technip-Coflexip ainsi que par les sociétés du Groupe Technip-Coflexip en 2002 aux membres du Directoire se sont élevés à 1 373 982 euros. Il s'y est ajouté une rémunération brute variable versée au titre de 2001 d'un montant de 849 395 euros.

Aucun prêt n'a été accordé aux dirigeants au cours de l'exercice.

6 – RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2002
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) - Capital social appelé	48,0	48,1	48,9	81,5	71,4
non appelé	-	-	-	-	-
B) - Nombre d'actions émises (a)	15 775 999	15 758 537	16 029 305	26 713 448	23 408 004
C) - Nombre de coupures d'actions émises	-	-	-	-	-
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	4 501 994
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
A) - Chiffre d'affaires hors taxes	572,3	-	11,4	18,7	22,7
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	57,1	75,3	109,5	102,6	125,9
C) - Impôts sur les bénéfices	26,8	6,8	(4,6)	0,5	(22,4)
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	74,9	162,6	64,0	95,7	105,8
E) - Montant des bénéfices distribués	37,7	45,9	50,9	79,7	77,1
III - RESULTAT/OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en EURO)					
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provis	1,9	4,3	7,2	3,8	6,3
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4,7	10,3	4,0	3,6	4,5
C) - Dividende versé à chaque action	2,4	3,0	3,3	3,3	3,3
IV - PERSONNEL [b]					
A) - Nombre de salariés	1615	3 ©	9	9	9

(a) Ne tient pas compte des options de souscriptions ou d'achats provenant des plans d'options en cours. Les titres Technip-Coflexip auto-détenus qui représentent 49 500 actions au 31 décembre 2002 sont classés à l'actif du bilan.La totalité d'entre elles est affectée aux plans d'options d'achat d'actions.

(b) Les informations autres que le nombre de salariés ne sont pas mentionnées car elles ne sont pas comparables

(c) Après transfert des effectifs de Technip à Technip France dans le cadre de l'apport de la branche d'activité.

7 – TABLEAUX DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
NC : Non Communiqué. Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.											
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de TECHNIP-COFLEXIP (ou dont le rôle dans le Groupe est considéré comme significatif)											
1/-Filiales (plus de 50% du capital détenu par TECHNIP-COFLEXIP)											
TECHNIP FRANCE 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**17 500 172**	**5 630 962**	100,00%	**42 238 744**	**42 238 744**		95 004 182 et garantie de réalisation sur KEMAPCO / DAROU / EPC NANHAI	**363 380 910**	**15 381 257**	**37 550 464**
COFLEXIP SA 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**30 231 485**	**545 866 310**	98,26%	**2 817 451 789**	**2 817 451 789**			**219 402 883**	**175 704 665**	**5 725 056**
TECHNIP ITALY 68, Viale Castello della Magliana 00148 ROME Italie	EUR	**25 800 000**	**5 160 000**	95,30%	**20 314 164**	**20 314 164**		14 092 967 et garantie de réalisation sur QVC / SULPHUR HAWIYAH / ULG-LSGO SULPHUR RECOVERY / TAKREER / ABQAIQ / HARADH / SABIC / QATIF	**554 442 339**	**25 074 208**	**24 419 354**
TPL - TECNOLOGIE PROGETTI LAVORI 38, Viale Castello della Magliana 00148 ROME Italie	EUR	**9 030 000**	**1 872 405**	95,00%	**7 044 888**	**7 044 888**			**0**	**3 861 213**	**7 997 022**
INFRASTRUTTURE E GESTIONI 38, Viale Castello della Magliana 00148 ROME Itale	EUR	**258 000**	**807 557**	95,00%	**201 283**	**201 283**			**68 228 114**	**264 159**	**0**
TECHNIP PORTUGAL Edificio Lusotecna Estrada de Alfragide 92 2720-026 AMADORA Portugal	EUR	**599 982**	**2 556 034**	77,08%	**5 545 760**	**2 538 824**			**5 898 816**	**118 858**	**643 678**

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP TPS 24, Boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS France	EUR	**914 694**	**277 171**	99,94%	**152 358**	**152 358**			**12 260 918**	**801 310**	**1 080 000**
TECHNIP IBERIA Gran Via Carlos III - 97 J 08028 BARCELONE Espagne	EUR	**588 280**	**1 253 263**	99,99%	**848 519**	**848 519**		4 261 715	**10 009 123**	**620 753**	**401 546**
S.C.I. CB3 DEFENSE 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**430 668**	**73 176**	100,00%	**86 147 570**	**86 147 570**	**29 346 680**	983 115	**14 995 641**	**3 756 729**	
TECHNIP CAPITAL Rue Montagne du Parc 4 Warandeberg 1000 BRUXELLES Belgique	EUR	**19 286 116**	**1 599 657**	100,00%	**19 325 971**	**19 325 971**			**4 403**	**(1 798 463)**	**6 700 000**
TECHNIP AMERICAS 1990 Post Oak Blvd, suite 200 HOUSTON , TEXAS 77056 - 3846 USA	USD EUR	**58 000 010** **55 306 580**	**(20 710 421)** **(19 748 661)**	100,00%	**53 054 445**	**34 937 554**	**30 129 303**		**4 195 417** **4 000 588**	**(618 602)** **(589 875)**	**0**
TECHNIP INTERNATIONAL AG Industriestrasse 13 C , Postfach 4339 CH 6304 ZOUG - SUISSE Suisse	CHF EUR	**5 000 000** **3 442 578**	**3 537 848** **2 435 863**	99,84%	**3 081 820**	**3 081 820**			**9 247 587** **6 367 108**	**740 750** **510 018**	**3 559 139**
TECHNIP EUROCASH 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**300 000**		90,00%	**270 000**	**270 000**			**0**	**5 029 667**	**363 903**

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP TIANCHEN 521 Jing Jin Road Tianjin 300400 République Populaire de Chine	CNY EUR	**6 630 296** **763 850**	**19 601 325** **2 258 191**	60,00%	**319 533**	**319 533**			**71 757 927** **8 266 947**	**4 483 263** **516 499**	
TECHNIP C.I.S 20, rue Galernaya 190 000 SAINT PETERSBOURG Russie	RUB EUR	**1 900** **57**	**(14 518 589)** **(436 362)**	70,00%	**706 907**	**0**		5 721 360	**99 109 324** **2 978 770**	**(5 092 821)** **(153 067)**	
TECHNIP FAR EAST 2nd Floor Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR Malaise	MYR EUR	**2 000 000** **502 399**	**47 032 966** **11 814 656**	100,00%	**31 671**	**31 671**		9 026 725 et garantie de réalisation sur CARIGALI TRITON	**195 176 185** **49 028 156**	**(26 761 669)** **(6 722 517)**	**0**
COFRI 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**670 776**	**64 440**	99,99%	**718 325**	**718 325**			**0**	**72 406**	**68 200**
TTIL SNC 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**38 112**	**305 155**	60,00%	**22 867**	**22 867**		305 139	**NC**	**NC**	**NC**
TECHNIP HOLDING BENELUX BV Bredewater 26 2700 CA ZOETERMEER Pays-Bas	EUR	**9 088 959**	**95 999**	100,00%	**26 659 065**	**26 659 065**			**0**	**6 131 972**	**8 900 000**
TECHNIP GERMANY Theodorstrasse. 90 D-40472 DUSSELDORF Allemagne	EUR	**12 799 981**	**(9 545 860)**	100,00%	**100 231 017**	**59 384 064**		330 770 784 et garantie de réalisation sur YEMEN LNG / BAKU / JAIRAH UAE TPAO PROJECT / DOLPHIN ENERGY	**454 617 465**	**13 011 020**	**10 454 000**
TPG UK 1st floor, Sheraton house Lower Road CHORLEY WODD, Herts, WD3 5LH Royaume-Uni	GBP EUR	**5 000** **7 686**	**477 001** **733 284**	90,00%	**7 877**	**7 877**			**(274)** **(421)**	**9 907** **15 230**	**1 138 160**

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP OVERSEAS 2nd floor, Swiss Bank BLDG East 53rd street, Marbella Republic of Panama	USD EUR	**10 000** **9 536**	**570 319** **543 834**	100,00%	**10 465**	**10 465**		garantie de réalisation sur OGD II	**NC** **NC**	NC	**0**
EUROBATCH 14, Rue Hoche La Defense 7 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**38 112**	**(521 537)**	99,72%	**0**	**0**		181 033	**1 714 864**	**96 067**	**0**
SNPE INGENIERIE DEFENSE 14, Rue Hoche La Defense 7 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**38 112**	**69 738**	99,96%	**38 097**	**38 097**		1 595 313	**581 059**	**656 334**	**1 173 857**
CITEX Immeuble la Soie BP 48 69513 VAUX EN VELIN CEDEX France	EUR	**304 898**	**1 056 384**	100,00%	**1 219 592**	**1 219 592**			**6 602 263**	**22 260**	**560 000**
KREBS ENGENHARIA Avenida rio branco 277 Grupo 401 RIO DE JANEIRO Brésil	BRL EUR	**2 700 000** **731 826**	**1 880 999** **509 839**	100,00%	**1 216 226**	**1 216 226**		5 762 094	**126 221 157** **34 211 839**	**(716 965)** **(194 331)**	**0**
SEAL ENGINEERING Centre Atria - 5, boulevard de Prague 30000 NIMES France	EUR	**70 000**	**64 226**	100,00%	**762 245**	**762 245**			**2 054 030**	**483 197**	**228 914**
PT TECHNIP INDONESIA 18th Floor, Manara Bank Danamon Jl. Prof. Dr. Satrio Kav. E4 No.6 MEGA KUNINGAN JAKARTA 12950 Indonésie	IDR EUR	**2 706 000** **289**	**2 428 676** **259**	60,00%	**659 123**	**659 123**		953 560	**109 956 425** **11 735**	**7 108 575** **759**	**0**
TIPIEL COLOMBIE CALLE 38 # 8-62 - PISO 3 APARTADO AERO 30459 SANTAFE DE BOGOTA D.C. Colombie	COP EUR	**2 200 000 000** **736 409**	**12 689 358 250** **4 247 527**	7,20%	**61 976**	**61 976**			**21 262 436 523** **7 117 205**	**2 128 300 090** **712 409**	**11 137**

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP NOUVELLE-CALEDONIE 5, avenue Paul Doumer B.P. 4029 98846 NOUMEA CEDEX Nouvelle-Calédonie	XPF EUR	**5 000 000** **41 900**	**0** **0**	100,00%	**41 900**	**41 900**			**262 337 513** **2 198 389**	**30 283 474** **253 776**	
2/-Participations (10 à 50% du capital détenu par TECHNIP-COFLEXIP) **********											
TPG (M) 2nd Floor, Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR Malaise	MYR EUR	**1 000 000** **251 199**	**16 735 561** **4 203 964**	30,00%	**1 228 587**	**1 228 587**	**838 470**	4 800 544 et garantie de réalisation sur EPMI UMBRELLA / LDPE 8991 / OSBL-UCC VIETNAM PVC / EPIC / PVC KERTEH / CARIGALI TRITON	**1 015 289 325** **255 040 148**	**2 816 482** **707 499**	0
INVERSIONES DINSA Calle 1 con Calle 2 - Apartado 61248 La Urbina - CARACAS 10650 Venezuela	VEB EUR	**1 808 954 000** **1 233 913**	**(105 231 915)** **(71 780)**	20,00%	**196 751**	**196 751**			**0** **0**	**344 797** **235**	**0**
TSKJ SERVICOS DE ENGENHARIA LDA &	EUR	**1 995**	**(25 647 932)**	25,00%	**511**	**511**		11 122 800 et garantie de réalisation sur	**NC**	**NC**	**NC**
LNG SERVICOS E GESTAO DE PROJECTOS Avenida Arriaga n°77 - 4th floor 9000 FUNCHAL Portugal	EUR	**1 995**		25,00%	**560**	**560**		TSKJ-NLNG TRAIN 4 ET 5			**NC**
CONSORCIO CONTRINA SNC 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**7 622**	**7 326 862**	28,00%	**2 134**	**2 134**	**1 126 830**	garantie de réalisation sur SINCOR	**NC**	**NC**	**NC**
TECHNIP SAUDI ARABIA LTD P.O. Box 60159 RIYADH 11545 ARABIE SAOUDITE	SAR EUR	**5 000 000** **1 271 294**	**2 743 460** **697 549**	40,00%	**448 962**	**448 962**		28 606 800 et garantie de réalisation sur HARADH / ABQAIQ / SABIC / QATIF	**623 069 508** **158 420 928**	**3 452 945** **877 942**	**0**
SPF - TKP OMIFPRO SNC 170, place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX France	EUR	**50 000**	**0**	50,00%	**25 000**	**25 000**		52 047 983	**0**	**1 739 496**	**0**

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP-COFLEXIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP-COFLEXIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP-COFLEXIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
SP TKP FERTILIZER Viale de Gasperi 16 20097 San Donato Milanese Italie	EUR	**50 000**	**0**	50,00%	**25 000**	**25 000**					
NARGAN 285, Taleghani Avenue 15998 TEHERAN IRAN	IRR EUR	**4 571 428 571** **546 625**	**6 721 696 048** **803 742**	20,00%	**5 673 274**	**5 673 274**			**0** **0**	**0** **0**	**21 915**
B- Renseignements concernant les autres filiales ou participations											
1/-FILIALES ********											
a) Filiales françaises :					438 824	762					30 000
b) Filiales étrangères :					386 639	13 256	476 781				
2/-PARTICIPATIONS **********											
a) Participations françaises :					122 600	122 600					34 187
b) Participations étrangères :					891 973	69 271					364 736
TOTAL GENERAL : **********					3 197 825 013	3 133 513 180	61 918 064				

COFLEXIP SA

ETATS FINANCIERS

31 décembre 2002

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2002

Page

Chiffres clés.....3

Compte de résultat.....

Bilan Actif.....5

Bilan Passif6

Soldes Intermédiaires de Gestion7

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat de l'exercice.....8

CHIFFRES CLES

(En milliers)

	2002	2001
	EUR	EUR
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	219 403	203 786
Résultat d'exploitation	46 853	21 630
Résultat avant impôts	192 038	(52 547)
Résultat net	175 705	(50 228)
Bilan		
Capital social	30 231	30 180
Capitaux propres	751 803	582 173
Dettes financières	78 348	150 748
Total actif immobilisé	570 997	577 155
Total actif	1 158 461	904 620
Cash-flow (1)	190 317	(36 363)

(1) Résultat net + dotations nettes aux amortissements

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	2002	2001
Chiffre d'affaires	219 403	203 786
Production stockée	(8 348)	(3 624)
Production immobilisée	207	155
Subventions	10	1
Reprises d'amortissements et provisions, transferts de charges	26 016	53 595
Autres produits d'exploitation	57 091	45 328
Total des Produits d'Exploitation	**294 379**	**299 241**
Achats de marchandises	312	5 044
Variation de stocks de marchandises		8 505
Achats de matières premières et autres approvisionnements	59 928	53 620
Variation de stock	(891)	(11)
Autres achats et charges externes	106 924	126 468
Impôts et taxes	8 629	6 094
Charges de personnel	49 152	50 450
Dotations aux amortissements et provisions	20 133	24 828
Autres charges d'exploitation	3 339	2 613
Total des Charges d'Exploitation	**247 526**	**277 611**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**46 853**	**21 630**
Produits financiers de participation	136 982	42 823
Produits nets sur autres valeurs mobilières	6 161	1 238
Autres intérêts et produits assimilés	6 121	15 358
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 727	37 162
Différences positives de change	17 906	14 037
Total des Produits Financiers	**172 897**	**110 618**
Dotations financières aux amortissements et provisions	16 447	161 427
Intérêts et charges assimilées	6 411	9 617
Différences négatives de change	9 251	12 898
Total des charges financières	**32 109**	**183 942**
RESULTAT FINANCIER	**140 788**	**(73 324)**
RESULTAT COURANT	**187 641**	**(51 694)**
Produits sur opérations de gestion	3 478	2 256
Produits sur opérations en capital	1 213	716
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 692	3 633
Total des Produits Exceptionnels	**8 383**	**6 605**
Charges sur opérations de gestion	644	4 876
Charges sur opérations en capital	581	748
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	811	1 170
Total des Charges Exceptionnelles	**2 036**	**6 794**

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	2002	2001
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**6 347**	**(189)**
Participation des salariés	1 951	664
Impôts sur les bénéfices	16 332	(2 319)
RESULTAT NET	**175 705**	**(50 228)**

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)

	2002			2001
	Montant Brut	Amort. Provisions	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles	19 356	13 213	6 143	9 033
Immobilisations corporelles	160 568	127 825	32 743	35 066
Immobilisations financières	716 054	183 943	532 111	533 056
Total Actif Immobilisé	**895 978**	**324 981**	**570 997**	**577 155**
Stocks et en-cours	24 482	3 316	21 166	28 776
Avances et acomptes versés sur commandes	1 449		1 449	126
Clients et comptes rattachés	90 756	3 403	87 353	120 493
Autres créances	363 574	6 234	357 340	151 512
Valeurs mobilières de placement	811		811	811
Disponibilités	96 384		96 384	13 409
Charges constatées d'avance	2 877		2 877	1 576
Total Actif Circulant	**580 333**	**12 953**	**567 380**	**316 703**
Charges à répartir	3 657		3 657	5 035
Ecart de conversion actif	16 427		16 427	5 727
TOTAL GENERAL	**1 496 395**	**337 934**	**1 158 461**	**904 620**

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)

	2002	**2001**
Capital social	30 231	30 180
Primes d'émission, de fusion et d'apport	291 365	289 428
Ecart de réévaluation	191	191
Réserves	204 166	204 138
Report à nouveau	44 130	100 222
Résultat de l'exercice	175 705	(50 228)
Subventions d'investissement	3	4
Provisions réglementées	6 012	8 238
Total des Capitaux Propres	**751 803**	**582 173**
Provisions pour Risques et Charges	**25 023**	**19 738**
Emprunts auprès des établissements de crédit	64 926	60 832
Emprunts et dettes financières divers	13 422	89 916
Avances et acomptes sur commandes	10 116	12 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 457	51 185
Dettes fiscales et sociales	29 335	13 599
Dettes sur immobilisations	2 336	3 201
Autres dettes	208 720	66 699
Produits constatés d'avance	158	
Total des dettes	**374 470**	**297 753**
Ecart de conversion passif	7 165	4 956
TOTAL GENERAL	**1 158 461**	**904 620**

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)

	2002	2001
Chiffre d'affaires	219 403	203 786
Production stockée	(8 348)	(3 624)
Destockage de production		
Production immobilisée	207	155
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**211 262**	**200 317**
Coût d'achat des marchandises	(312)	(13 549)
Consommations externes	(165 961)	(180 077)
VALEUR AJOUTEE	**44 989**	**6 691**
Impôts et taxes	(8 629)	(6 093)
Charges de personnel	(49 152)	(50 450)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(12 792)**	**(49 852)**
Reprises sur charges d'exploitation	26 016	53 595
Autres produits d'exploitation et subventions	57 101	45 328
Dotations aux amortissements et provisions	(20 133)	(24 828)
Autres charges d'exploitation	(3 339)	(2 613)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**46 853**	**21 630**
Résultat Financier	140 788	(73 324)
RESULTAT COURANT	**187 641**	**(51 694)**
Résultat Exceptionnel	6 347	(189)
Impôt sur les bénéfices et participation des salariés	(18 283)	1 655
RESULTAT DE L'EXERCICE	**175 705**	**(50 228)**

ANNEXE AU BILAN AVANT REPARTITION
ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le total du bilan est de	:	1 158 461 milliers d'Euros
Le chiffre d'affaires est de	:	219 403 milliers d'Euros
La valeur de production s'élève à	:	211 262 milliers d'Euros
Le résultat de l'exercice ressort à	:	175 705 milliers d'Euros

EVENEMENTS MAJEURS

Intégration dans le Groupe Technip-Coflexip

A la suite du succès de l'offre amicale de la société Technip sur Coflexip en octobre 2001, la participation de Technip dans le capital de Coflexip est passée de 29,40% à 98,26%.

Coflexip S.A. a donc rejoint depuis cette date le Groupe Technip, renommé Technip-Coflexip, dont la société Technip Coflexip est la tête de Groupe.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

(a) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-

valeur au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de l'évaluation des dettes et créances à ce dernier cours sont portées au bilan en Ecart de Conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

(b) Frais de recherche

Ils sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

(c) Immobilisations incorporelles

Ce poste représente les frais de dépôts de marques, ainsi que les coûts d'acquisition des logiciels informatiques y compris les logiciels créés par l'entreprise.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique estimée de ces immobilisations incorporelles. Les durées de vie retenues sont comprises entre 12 mois et 5 ans.

(d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais financiers), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Ces amortissements sont comptabilisés au bilan, en minoration de l'actif, et au compte de résultat en dotation d'exploitation aux amortissements. Depuis le 1er janvier 1982, des amortissements dégressifs sont calculés sur les biens ouvrant droit à cette mesure fiscale. Au bilan, l'écart entre amortissement linéaire et amortissement dégressif est classé dans les capitaux propres en provisions réglementées, et au compte de résultat :

- en charges exceptionnelles pour les dotations,
- en produits exceptionnels pour les reprises.

<u>Les principales durées de vie retenues sont :</u>

• constructions	20 ans
• installations et matériels de production	3 à 8 ans
• mobilier, agencements et matériel de bureau	6 à 10 ans

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'usage des immobilisations. Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

(e) Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, à l'exception des titres reçus en rémunération d'apport d'actifs; la valeur brute de ces titres correspond aux apports correspondants.

Les dépréciations des titres de participations et des autres titres immobilisés sont étudiées et déterminées au cas par cas, sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la somme que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette immobilisation si elle avait à l'acquérir, compte tenu de l'utilité que sa possession présenterait pour la réalisation des objectifs de Coflexip S.A.. Cette valeur d'utilité prend notamment en considération la situation nette des sociétés considérées.

(f) Stocks et travaux en cours

Les stocks et les travaux en cours sont comptabilisés au prix de revient.

A la clôture de l'exercice :

- les matières premières, marchandises, autres approvisionnements et en-cours de production sont évalués au prix de marché, ou à la valeur probable de réalisation. Si cette évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Le prix de revient est :

- le coût réel pour les matières premières, les marchandises et la partie des travaux en cours représentée par des achats extérieurs,

- le coût standard pour la valeur ajoutée par l'entreprise, ajusté au prix de revient réel en fonction des écarts dégagés sur la période de constitution des en-cours,

- le coût moyen pondéré pour les matières consommables.

(g) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan parmi les capitaux propres comprennent principalement l'amortissement dérogatoire sur immobilisations et la provision pour investissement.

(h) Aides à la recherche

Pour le financement de certains programmes de recherche, la société bénéficie de concours extérieurs qui ne sont acquis à l'entreprise qu'en cas d'échec des recherches. Ces aides sont ainsi constatées en produit exceptionnel de l'exercice lorsque les conditions permettant de statuer sur l'échec d'un programme sont réunies.

Les sommes reçues pour lesquelles ces conditions ne sont pas remplies, sont maintenues au passif du bilan dans le compte « autres emprunts et dettes ».

L'application de cette règle, a conduit la société à la prise en résultat d'une charge de 299 milliers d'Euros sur l'exercice 2002 (sur l'exercice 2001 il s'agissait d'une charge de 289 milliers d'Euros) et à la constatation d'une reprise nette de provision pour charges de 279 milliers d'Euros portant le montant total de cette provision pour charges à 1 513 milliers d'Euros au 31 décembre 2002 (1 792 milliers d'Euros au 31 décembre 2001).

L'impact net sur l'exercice ressort donc à 20 milliers d'Euros.

(i) Contrats à long terme

Dans un souci d'harmonisation avec les normes internationales ainsi qu'avec les recommandations de l'Ordre des Experts Comptables, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Le pourcentage d'avancement est donné par le coût des travaux et dépenses réalisés rapporté au coût total estimé du contrat. Le chiffre d'affaires et les coûts correspondants sont révisés périodiquement et les éventuels ajustements sont pris en compte pour déterminer les éléments de calcul de la méthode d'avancement des travaux. La créance partielle sur travaux non facturés ainsi déterminée, nette des acomptes émis, est portée à l'actif du bilan au poste « Créances clients et comptes rattachés ». Les contrats pour lesquels les acomptes émis excèdent la créance partielle sur travaux non facturés sont maintenus pour le solde au passif du bilan en « Avances et acomptes sur commandes ».

La société réalise également un certain nombre de contrats de courte durée dont les valeurs individuelles ne sont pas considérées comme significatives. Ces contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les pertes potentielles sur les contrats en cours de réalisation sont constatées pour leur intégralité.

IMMOBILISATIONS (en milliers d'Euros)

Analyse des mouvements de l'exercice :

Désignation	Valeurs brutes au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 601	2 118	2 363	19 356
pour mémoire, en 2001	*17 808*	*9 302*	*7 509*	*19 601*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	857			857
Constructions	32 987	1 138	1 131	32 994
Installations et matériel	86 890	2 444	7	89 327
Autres immobilisations corporelles	33 886	3 729	2 134	35 481
Immobilisations en cours	541	1 909	541	1 909
TOTAL	155 161	9 220	3 813	160 568
pour mémoire, en 2001	*149 225*	*6 719*	*783*	*155 161*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	716 248	2 040	2 917	715 371
Créances rattachées à des participations	583		93	490
Prêts	108	20	15	113
Autres créances immobilisées	60	35	15	80

Désignation	Valeurs brutes au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Valeurs brutes en fin d'exercice
TOTAL *pour mémoire, en 2001*	716 999 *310 866*	2 095 *538 141*	3 040 *132 008*	716 054 *716 999*
TOTAL IMMOBILISATIONS *pour mémoire, en 2001*	891 761 *477 899*	13 433 *554 162*	9 216 *140 300*	895 978 *891 761*
Dont concernant les entreprises liées *pour mémoire, en 2001*	716 831 *310 677*	2 040 *538 113*	4 141 *131 959*	714 730 *716 831*

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS (en milliers d'Euros)

Analyse des mouvements de l'exercice

Désignation	Amortis. au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Amortis. afférents aux cess. & mises HS	Amortis. cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	10 568	4 189	1 544	13 213
pour mémoire, en 2001	*7 229*	*3 339*		*10 568*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	22 536	1 762	617	23 681
Installations et matériel	72 145	5 650	3	77 792
Autres immobilisations corporelles	24 547	3 396	2 072	25 871
TOTAL	119 228	10 808	2 692	127 344
pour mémoire, en 2001	*108 702*	*10 911*	*385*	*119 228*
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	129 796	14 997	4 236	140 557
pour mémoire, en 2001	*115 931*	*14 250*	*385*	*129 796*
PROVISIONS				
SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	866		385	481
pour mémoire, en 2001	*1 251*		*385*	*866*
SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations (voir aussi note 4.2)	183 838			183 838
Prêts	105			105
TOTAL	183 943			183 943
pour mémoire, en 2001	*63 829*	*155 700*	*35 586*	*183 943*
TOTAL PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	184 809		385	184 424
pour mémoire, en 2001	*65 080*	*155 700*	*35 971*	*184 809*

* Les amortissements sur immobilisations incorporelles consistent en totalité en l'amortissement des logiciels informatiques.

Dépréciation des immobilisations financières

- **En raison de la dégradation de la situation nette de sa filiale Technip Offshore Holding U.S.A., résultant d'une part des pertes opérationnelles et d'autre part de l'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition enregistré dans cette filiale au titre du pôle américain de la Division Mer Profonde Aker Maritime, Coflexip S.A. a été amenée au 31 décembre 2001 à provisionner les titres de participations de sa filiale Technip Holding U.S.A. à hauteur de 155 700 milliers d'Euros afin de ramener la valeur de ces titres au niveau de la situation nette de clôture de cette filiale. Cette provision est inchangée au 31 décembre 2002.**

- **En raison des difficultés rencontrées dans le secteur des composites, Coflexip S.A. a été amenée au 31 décembre 1995 à provisionner l'ensemble des titres de participation et des créances rattachées de sa filiale, Coflexip Développement.**

A compter du 31 décembre 1998, les créances rattachées relatives à Coflexip Développement ont été transformées en titres de participations qui sont provisionnés dans leur intégralité.

CHARGES A REPARTIR

Ce poste comprend, pour un montant brut de 5 726 milliers d'Euros, les frais d'acquisition de la division Mer Profonde du groupe Aker Maritime, acquise en janvier 2001. Ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans, soit une charge annuelle de 1 145 milliers d'Euros. Le montant net figurant à ce titre au bilan au 31/12/2002 est de 2 952 milliers d'Euros (au 31 décembre 2001, ce poste s'élevait à 4 097 milliers d'euros).

Ce poste comprend également au 31 décembre 2002 les frais d'émission des emprunts souscrits durant l'exercice 2001 pour une valeur brute de 1 173 milliers d'euros. Ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans, soit une charge annuelle de 234 milliers d'euros. Le montant net figurant à ce titre au bilan au 31/12/2002 est de 705 milliers d'euros.

PROVISIONS (hors immobilisations) (en milliers d'Euros)

Mouvements de provisions au cours de l'exercice

DESIGNATION	ontant au **début de l'exercice**	**Dotations de l'exercice ***	**Reprise de l'exercice ***	**Montant à la fin de l'exercice**
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	6 171	448	2 463	4 156
Pour investissement	2 067	332	543	1 856
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	8 238	780	3 006	6 012
pour mémoire, en 2001	*9 885*	*1 171*	*2 817*	*8 239*
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	19 738	18 577	13 292	25 023
pour mémoire, en 2001	*30 287*	*11 784*	*22 333*	*19 738*
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Stock et en-cours	3 163	728	575	3 316
Clients	2 765	729	91	3 403
Comptes groupes	7 139	198	1 103	6 234
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 067	1 655	1 769	12 953
pour mémoire en 2001	*16 612*	*3 141*	*6 686*	*13 067*
TOTAL DES PROVISIONS				
Hors immobilisations	41 043	21 012	18 067	43 988
pour mémoire, en 2001	*56 784*	*16 096*	*31 836*	*41 044*

Dont :

Provisions d'exploitation	3 785	9 036
Provisions financières	16 447	5 726
Provisions exceptionnelles	780	3 305
	21 012	18 067

MAT

Provisions pour Risques et Charges

Résultat Impacté	Montant 31/12/2001	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Changement Méthode	Montant 31/12/2002
Résultat Exploitation	12 220	2 130	3 990	3 276		7 084
Résultat Financier	5 727	16 447		5 727		16 447
Résultat Exceptionnel	1 791		299			1 492
TOTAL	**19 738**	**18 577**	**4 289**	**9 003**	**0**	**25 023**

Les dotations de provisions pour risques impactant le résultat financier comprennent une provision pour perte de change latente de 16 427 milliers d'Euros.

Les reprises de provisions pour risques impactant le résultat financier comprennent de la même manière la reprise de la provision pour perte de change latente constituée au 31/12/2001 pour 5 727 milliers d'Euros.

La totalité des provisions pour risques et charges au 31/12/2002 est constituée afin de faire face à des risques et charges dont l'échéance est estimée inférieure à un an.

CAPITAL

Au 1er janvier 2002 le capital social s'élevait à 30 179 820 Euros et était composé de 18 862 388 actions au nominal de 1,6 Euro.

Au 31 décembre 2002 le capital social s'élève à 30 231 484 Euros et est composé de 18 894 678 actions au nominal de 1,6 Euro.

Cette variation résulte en totalité de l'émission de 32 290 nouvelles actions au titre des levées d'options de souscription d'actions pour 51 664 Euros.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'Euros)

	Ouverture	Affecta-tion Du Résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Autres mouvements	Résultat De l'exercice	*Clôture*
Capital social	30 180			51			30 231
Primes d'émission	289 428			1 937			291 365
Réserve de réévaluation	191						191
Réserve légale	2 990	28					3 018
Autres réserves	201 148						201 148
Report à nouveau	100 222	(50 256)	(5 836)				44 130

	Ouverture	Affecta-tion Du Résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Autres mouvements	Résultat De l'exercice	*Clôture*
Résultat Ex. précédent	(50 228)	50 228					-
Résultat de l'exercice						**175 705**	**175 705**
Provisions réglementées	8 238				(2 226)		6 012
Subventions invest.	4				(1)		3
TOTAL	**582 173**	**-**	**(5 836)**	**1 988**	**(2 227)**	**175 705**	**751 803**

ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES AU 31.12.2002
(en milliers d'Euros)

CREANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	490		490
Prêts	113	113	
Autres immobilisations financières	80	80	
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes sur commandes	1 449	1 449	
Clients et comptes rattachés *	90 756	87 353	3 403
Autres créances d'exploitation	363 574	363 512	62
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 877	2 877	
CHARGES A REPARTIR	3 657	1 377	2 280
TOTAL BRUT *pour mémoire, en 2001*	462 996 *289 397*	456 761 *282 331*	6 235 *7 066*
A DEDUIRE **PROVISIONS POUR DEPRECIATION**	(9 742)	(6 339)	(3 403)
TOTAL NET *pour mémoire, en 2001*	453 254 *279 389*	450 422 *275 088*	2 832 *4 301*
Dont concernant les entreprises liées *pour mémoire, en 2001*	406 270 *162 052*	402 573 *161 469*	3 697 *583*
* Dont effets à recevoir : 0 (2001 : 0)			

DETTES	Montant brut	- 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes auprès des Ets. Crédit				
• concours courants	2 904	2 904		
• à + de 2 ans à l'origine	61 981		61 981	
• intérêts courus	41	41		
Dettes financières diverses	13 422	3 101	4 704	5 617
DETTES D'EXPLOITATION				
Avances et acomptes sur commandes	10 116	10 116		
Fournisseurs et comptes rattachés *	45 457	45 457		
Dettes fiscales et sociales	29 335	29 335		
	208 878	208 878		
Autres dettes d'exploitation				
DETTES HORS EXPLOITATION				
	2 336	2 336		
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	374 470	302 168	66 685	5 617
Pour mémoire, en 2001	*297 753*	*174 177*	*117 944*	*5 632*
Dont concernant les entreprises liées	220 274	220 274		
Pour mémoire, en 2001	*148 272*	*75 757*	*66 883*	*5 632*

*Dont effets à payer : 9 414 milliers d'Euros (2001 : 9 068 milliers d' Euros)

ECARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CREANCES LIBELLEES EN MONNAIES ETRANGERES (en milliers d'Euros)

Postes concernés	Ecart Actif Total	provision	Ecart Passif
Créances rattachées Participations			79
Clients	360	(360)	1
Autres Créances	15 968	(15 968)	1 070
Fournisseurs	99	(99)	228
Autres Dettes			2 290
Dettes Ets Crédit			3 497
TOTAL	**16 427**	**(16 427)**	**7 165**

Voir aussi note 2 a)

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (en milliers d'Euros)

Montant des produits à recevoir et des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	2002	2001
PRODUITS A RECEVOIR		
	29 636	30 871
	2 486	398
Clients et comptes rattachés	3 670	2 562
Rabais. Remises. Ristournes à obtenir	51	18
Autres créances	---	---
Intérêts courus à recevoir	**35 843**	**33 849**
TOTAL		
	330	514
CHARGES A PAYER	11 941	10 144
	9 305	8 730
Intérêts courus sur dettes financières	66	52
Fournisseurs et comptes rattachés	3 076	3 111
Dettes sociales	257	3 454
Dettes fiscales	41	153
Autres dettes d'exploitation	---	---
Rabais Remises Ristournes à accorder	**25 016**	**26 158**
Intérêts courus à payer		
TOTAL		

CHIFFRE D'AFFAIRES (en milliers d'Euros)

	2002	2001
France	76 571	31 108
Exportations	142 832	172 678
TOTAL	**219 403**	**203 786**

RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers 2002 comprennent des dividendes perçus de filiales pour un montant de 136 982 milliers d'euros (42 823 en 2001).

Les charges financières 2001 comprenaient une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale Technip Holding USA (voir aussi note 4.2) d'un montant de 155 700 milliers d'Euros. Il n'existe aucune charge de cette nature en 2002.

Le résultat de change représente une perte de change de 2 066 milliers d'Euros. (Perte nette de 3 012 milliers d'Euros en 2001). Il comprend les pertes et gains de changes sur opérations réalisées ainsi que la dotation nette pour pertes de change latentes.

PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

PRODUITS (en milliers d'Euros)	2002	2001
Dividendes reçus	136 982	42 823
Intérêts	6 158	10 675
Autres Produits Financiers (1)	4 658	39 063
TOTAL	**147 798**	**92 561**

(1) Dont 35 586 milliers d'euros de reprises sur provisions sur titres en 2001.

CHARGES FINANCIERES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

CHARGES (en milliers d'Euros)	2002	2001
Intérêts	4 418	1 525
Dotations aux Provisions sur Titres (1) et Autres Charges	104	155 700
TOTAL	**4 522**	**157 225**

(1) Dont 155 700 de dotations aux provisions sur titres en 2001.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en milliers d'Euros)

	2002	2001
CHARGES		
Sur opérations de gestion	644	4 876
Sur opérations en capital	581	748
Dotations provisions exceptionnelles	811	1 170
Autres dotations provisions		
TOTAL	**2 036**	**6 794**
PRODUITS		
Sur opérations de gestion	3 478	2 256
Sur opérations en capital	1 213	716
Reprises de provisions exceptionnelles	3 692	3 633
TOTAL	**8 383**	**6 605**

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus

Cautions de marchés

Coflexip S.A. disposait au 31/12/2002 de cautions de marchés de ses fournisseurs à hauteur de 1 086 milliers d'Euros. (2 096 milliers d'Euros au 31/12/2001)

Crédit bail immobilier et mobilier

Les engagements de location relatifs à l'ensemble des contrats de crédit bail immobilier et mobilier s'élevaient à 5 012 milliers d'Euros au 31/12/02. (6 791 milliers d'Euros au 31/12/01

Engagements donnés

Garanties et cautions à caractère commercial et opérationnel

	2002	2001
Garanties financières	265 817	489 664
Garanties parentales sur contrats	944 182	669 446
Garanties bancaires	1 063	795
TOTAL (milliers d'Euros)	**1 211 062**	**1 159 905**

Les garanties financières données concernent les garanties de marché sur contrats émises par des institutions financières en faveur des clients et les garanties données en couverture de dettes pour le compte des filiales.

Les garanties parentales sur contrats sont accordées directement aux clients des filiales opérationnelles du groupe.

Crédit bail immobilier et mobilier

La valeur d'actif des biens dont la société dispose au moyen de contrats de crédit bail mobilier et immobilier et les engagements donnés en terme de redevances se présentent comme suit :

IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

Poste du bilan Date d'entrée	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements de l'exercice	Valeur nette au 31/12/2002
Constructions 4.8.90	13 989	458	3 430

La valeur nette comptable correspond au montant de la dette sur capital au 31 décembre 2002.

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

	Redevance de l'exercice	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	Valeur résiduelle
Constructions	1 779	1 779	3 233	-	5 012	0

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La gestion des engagements de retraite de la Société vis-à-vis de son personnel a été confiée à un organisme extérieur au Groupe en 1999. Ceci a occasionné une charge exceptionnelle sur l'année 1999 de 1 989 milliers d'Euros.

Le montant des engagements complémentaires de la Société à ce titre s'élève à 1 273 milliers d'Euros au 31/12/2002 (2001 : 920 milliers d'Euros). Ces engagements complémentaires sont pris en charge au moment du paiement et leur montant n'est pas provisionné.

Exposition aux risques de change

	2002	2001
Achat ou vente de devises étrangères contre monnaie nationale (swaps, contrats à terme)	69 980	40 328
Achat ou vente de devises étrangères contre d'autres devises étrangères (swaps, contrats à terme)	40 083	0
	---	---
	-	-
TOTAL (milliers d'Euros)	**110 063**	**40 328**

Les couvertures sur risques de change comprennent notamment au 31 décembre 2002 quatre opérations relatives à des swaps de devises à caractère de couverture. Ces swaps sont conclus avec la trésorerie centralisée du groupe, organisée sous forme de G.E.I.E. et ont une échéance inférieure à un an.

La société utilise des swaps aux seules fins de couverture et non de spéculation. Les gains et les pertes réalisés sur les contrats de couvertures de devises sont enregistrés en résultat uniquement au moment du dénouement des contrats.

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES
(en milliers d'Euros)

L'effet sur le résultat avant impôt des évaluations fiscales dérogatoires pratiquées dans l'exercice est le suivant en fin d'exercice :

	2002	2001
Résultat avant impôts	192 038	(52 547)
Amortissements dérogatoires : dotation nette	(2 015)	(2 193)
Autres provisions réglementées : dotation nette	(211)	547
Résultat avant Impôts (hors évaluations fiscales dérogatoires)	189 812	(54 193)

INCIDENCE DU REGIME D'INTEGRATION FISCALE

A compter du 1er janvier 2002, Coflexip S.A. a intégré le nouveau groupe d'intégration fiscale Technip – Coflexip, prévu par l'article 223 A du Code Général des Impôts et constitué pour une durée de cinq ans.

La société tête de groupe est la société Technip Coflexip S.A.

Ce régime permet à la société mère de se constituer seule redevable de l'Impôt sur les Sociétés à raison du résultat d'ensemble qu'elle forme avec ses filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Les sociétés membres de ce groupe sont :

Technip Coflexip S.A. (société mère)

Technip France S.A.

Coflexip S.A.

Eurobatch

SNPE Ingénierie

Citex

Technip TPS

Technip Offshore International (ex Coflexip Sténa Offshore International)

Cofleximmo

Coflexip Développement

Angoflex

CSO 1

Coflexip Offshore West Africa

- **Les conventions d'intégration retenues contiennent les dispositions suivantes:**
- **Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration,**
- **Les économies liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat,**
- **Les divers correctifs du résultat d'ensemble sont constatés en produits / charges chez la société mère.**

VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT SOCIETE DE LA PERIODE (en milliers d' Euros)

Le calcul de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2002 est :

Impôt sur les Sociétés sur résultat courant	15 324
Impôt sur les Sociétés sur résultat exceptionnel	2 135
Crédits d'impôt	(1 127)
Charge de l'exercice 2002	**16 332**

Les crédits d'impôt comprennent un crédit de 789 milliers d'Euros établi au titre du crédit d'impôt recherche.

Les correctifs liés à l'intégration fiscale ne sont plus constatés chez Coflexip S.A., la société tête du groupe intégré étant désormais la société Technip Coflexip.

SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges, joints aux évaluations fiscales dérogatoires se traduit par un actif d'impôt différé de 1 601 milliers d'Euros (2001 : actif d'impôt différé de 4 867 milliers d'Euros) au niveau de la société (hors intégration fiscale).

REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 2002 a décidé de renoncer à allouer, aussi bien pour l'exercice 2002 que pour les exercices suivants, des jetons de présence aux administrateurs

Compte tenu de cet élément, la rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Censeurs était de 842 milliers d'euros en 2002 (1 115 249 Euros en 2001).

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des mandataires sociaux de Coflexip S.A., à raison des fonctions qu'ils ont exercées, s'est élevée à 842 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31/12/2002.

CONSOLIDATION

Coflexip S.A. est consolidée au sein de Technip Coflexip S.A.

VENTILATION DE L'EFFECTIF

PERSONNEL SALARIE	2002	2001
Ingénieurs et cadres	260	257
ETAM	297	280
Ouvriers	200	198
TOTAL	**757**	**735**

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont composées en totalité d'actions propres.

Au 31 décembre 2001 la Société détenait 34 415 de ses propres actions au nominal de 1.6 Euro.

Au 31 décembre 2002, la Société détient 34 416 de ses propres actions au nominal de 1.6 Euro, pour une valeur comptable totale de 811 milliers d'Euros.

La valeur de marché de ces actions propres au 31 décembre 2002 s'établissait à 2 822 milliers d'Euros.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE

Conformément aux résolutions de plusieurs assemblées générales de Coflexip depuis 1988, le Conseil d'Administration a consenti un certain nombre d'options d'achat ou de souscription d'actions de la société à certains cadres dirigeants et mandataires sociaux. Ces options expirent dans un délai de dix ans à compter de leur date d'octroi. Selon les plans concernés, le prix de levée varie entre 47.35 Euros et 154.27 Euros.

Le tableau des mouvements intervenus sur l'exercice se présente comme suit :

	Nombre d'options	Prix moyen de levée
Levables au 31 décembre 2001	509 244	114.6
Accordées	-	-
Levées	(32 290)	61.59
Annulées	(24 384)	99.15
Levables au 31 décembre 2002	452 570	119.23

Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de son activité industrielle sur son site de Le Trait (Seine Maritime), la Société est amenée à :

- Utiliser dans son processus de production des substances pouvant éventuellement générer des rejets polluants.
- Stocker des matières premières industrielles (fil acier, embouts, matières plastiques,…).

Afin de faire face à ces risques, non chiffrés, la Société a entrepris depuis plusieurs années une politique d'investissements et de dépenses destinées à préserver le domaine environnemental et à se tenir constamment en conformité avec la loi (centrale de traitement des eaux, normes ISO 14 000 et 18 000 en cours d'obtention,…).

Au titre de 2002 les investissements ainsi réalisés sur le site de Le Trait se sont élevés à 1 239 milliers d'euros.

TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES LIEES

Société	Nature des Transactions Produits	Nature des Transactions Charges	Nature des Transactions Autres
Technip France	Refacturation de frais	Refacturation de frais Frais financiers	
Technip Coflexip SA	Refacturation de frais Produits divers courants	Refacturation de frais	
GEIE Technip Eurocash	Produits financiers	Frais financiers	compte bancaire
Technip Coflexip Italy	Refacturation de frais		
Technip Coflexip Benelux	Refacturation de frais		
Technip Offshore International	Prestations commerciales Redevances Refacturations de frais Garanties parentales Produits de locations immoblières	Frais financiers Refacturation de frais	Compte courant
Cofleximmo	Cession d'actif immobilisé	Refacturation de frais	Compte courant
Angoflex	Refacturation de frais Produits financiers		Compte courant
Technip Offshore NV	Produits de Participations		
Technip Marine	Produits financiers Refacturation de frais		Compte courant
Technip Rauma Offshore OY	Redevances Refacturation de frais	Refacturation de frais	Compte courant
Coflexip Singapore ltd	Redevances Produits de Participations	Refacturation de frais	
Duco ltd	Prestations commerciales Redevances Refacturation de frais	Refacturation de frais	
Technip Offshore UK	Prestations commerciales Redevances Garanties parentales Refacturation de frais	Refacturation de frais Prestations de service Redevances Frais financiers Frais de recherche	Compte courant
Technip CSO Oil & Gas	Redevances		
Flexibras	Produits de Participations Prestations commerciales Redevances Refacturation de frais	Refacturation de frais Prestations commerciales	
Brasflex	Refacturation de frais Produits de Participations	Refacturation de frais	Compte courant
Technip Coflexip USA Holding	Prestations commerciales Redevances Refacturation de frais Garanties parentales/ Pdts financiers		Compte courant Créance sur participation
Technip Offshore Contractors Inc	Prestations commerciales Redevances Garanties Parentales	Refacturation de frais	
Perry Tritech Inc	refacturation de frais Redevances		

Société	Nature des Transactions Produits	Nature des Transactions Charges	Nature des Transactions Autres
Duco Inc	Prestations commerciales Redevances Garanties Parentales	Refacturation de frais	
RJ Brown deepwater Inc	Redevances		
Technip Offshore Engin..inc.	Redevances	Refacturation de frais	
Technip Offshore Inc	Redevances Refacturations de frais	Refacturation de frais	
Technip Offshore Mooring	Redevances		
Gulf Marine Fabricators	Redevances Garanties Parentales		
Perry Tritech ltd	refacturation de frais Redevances		
CSO Aker Maritime Offshore	Redevances		
Technip Offshore Norge AS	Prestations commerciales Redevances Garanties Parentales/Pdts Financiers Produits de Participations	Refacturation de frais Prestations de services	Compte courant
Technip Coflexip Oceania	Prestations commerciales Redevances Garanties Parentales	Refacturation de frais Charges financières Prestations de service	
Technip CSO Oil and Gas	Redevances		
Unirig Pty	Redevances		
Flexone	Produits financiers		Compte courant
Flex Services NV	Produits financiers		Compte courant
Sunflex Ofshore NV	Prestations commerciales Produits financiers	Locations navire	
Technip CSO Canada	Produits de Participations Produits financiers Garanties Parentales	Prestations commerciales	Compte courant
Mantyluoto Works	Redevances		
Genesis Oil & Gas	Produits de prestations Produits de locations immobilières		

Les transactions avec ces sociétés sont conclues à des conditions normales de marché et n'appellent aucune remarque particulière.

ANNEXE 3

ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSMIS

Données en M€	Actif net comptable apporté (valeur comptable proforma au 1er janvier 2003)
Titres Technip Offshore International	733,6
Total	733,6

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'APPORT

La valeur d'apport a été déterminée selon une approche multi-critères, reposant sur les trois méthodes suivantes :

- actualisation des flux futurs de trésorerie, selon une méthodologie décrite en annexe 4 [§ 1.4.A] ;

- comparaisons boursières, selon les principes décrits en annexe 4 [§ 1.4.C] ;

- analogie avec la transaction BOS-SAIPEM intervenue en 2002 jugée pertinente [§ 1.4.B] .

Pour déterminer la valeur d'apport, l'approche par les flux futurs de trésorerie a été privilégiée. Toutefois, compte tenu des écarts de valeurs importants résultant de la mise en œuvre des différentes méthodes (valeurs hautes pour l'approche par les flux de trésorerie et valeurs basses pour les approches analogiques), la borne basse de l'intervalle de valeurs obtenues par l'approche par les flux de trésorerie a été retenue.

ANNEXE 4

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DU RAPPORT D'ÉCHANGE

1. Critères et méthodes d'évaluation

La parité de fusion arrêtée par le Conseil d'administration de COFLEXIP le 20 mai 2003 et le Conseil d'administration de TECHNIP-COFLEXIP le 21 mai 2003 est de 9 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 8 actions COFLEXIP. Elle est identique à la parité d'échange proposée aux actionnaires de COFLEXIP lors de la surenchère à l'offre publique d'échange amicale effectuée à titre principal par TECHNIP-COFLEXIP (anciennement TECHNIP) en 2001, étant rappelé le large succès de cette double offre (le nombre de titres apportés a permis à TECHNIP-COFLEXIP de porter sa participation dans COFLEXIP de 29,7% à 98,26%).

La parité de fusion résulte d'une approche multicritères conformément aux recommandations de la Commission des opérations de bourse qui toutefois a conduit à :

- exclure certains critères ;

- présenter à titre d'information d'autres critères jugés non déterminants, notamment le critère du cours de bourse et certains critères de marge par action ;

- ne retenir que trois approches pertinentes :

 - la méthode de la valeur intrinsèque obtenue par actualisation des flux futurs de trésorerie ;

 - d'autres critères de marge par action.

 - la méthode des comparaisons boursières ;

Cette approche est différente de celle retenue pour déterminer la parité lors de l'offre publique d'échange sur COFLEXIP, essentiellement en raison du fait que :

- le cours de bourse de COFLEXIP n'est plus un critère pertinent en raison de l'étroitesse du flottant (1,74%) ;

- le système d'information du groupe permet dorénavant d'établir des plans d'affaires pour TECHNIP-COFLEXIP et pour COFLEXIP.

1.1. Nombre de titres pris en compte pour la détermination des parités

A) TECHNIP-COFLEXIP

	31 décembre 2000	31 décembre 2001	31 décembre 2002	30 avril 2003
Nombre total de titres émis	16 029 305	26 713 448	23 408 004	23 408 004
Dont actions d'autocontrôle et d'autodétention	*617.281*	*2.470.971*	*49 500*	*49 500*
Nombre total de titres dilués (1)	16 664 584	25 387 550	24 586 122	24 568 122

(1) après prise en compte de l'ensemble des options de souscription d'actions. La dilution pouvant résulter du remboursement des Océanes émises au mois de janvier 2002 n'est pas prise en compte, compte tenu de sa très faible probabilité de conversion.

B) COFLEXIP

	31 décembre 2000	31 décembre 2001	31 décembre 2002	30 avril 2003
Nombre total de titres émis	18 685 759	18 862 388	18 894 678	18 894 678
Dont actions d'autocontrôle	*49 615*	*34 415*	*34 416*	*34 416*
Nombre total de titres dilués (2)	18 931 839	19 117 010	19 346 248	19 335 698

(2) après prise en compte de l'ensemble des options de souscription d'actions

L'autocontrôle est pris en compte dans le nombre de titres émis pour ces deux sociétés.

Le nombre de titres des deux sociétés est apprécié en fin de période.

Tous les calculs de parité sont effectués sur la base du nombre de titres dilué au 30 avril 2003.

1.2. Critères d'évaluation éliminés

Compte tenu de la nature et de l'activité de TECHNIP-COFLEXIP et de COFLEXIP, il a été jugé pertinent de ne pas retenir certains critères ou méthodes d'évaluation.

A) Actif net comptable et consolidé par action au 31 décembre 2002

Ces critères ne sont pas pertinents car ils ne prennent pas en compte les potentiels de croissance et de rentabilité future des sociétés, qui sont des éléments déterminants de la valorisation de ces sociétés. En outre, ils sont représentatifs d'actifs valorisés en valeur historique, ce qui ne reflète pas la valeur de marché des actifs des deux sociétés.

B) Actif net réévalué par action au 31 décembre 2002

La valeur relative des deux groupes n'a pas été déterminée sur la base du rapport de leur actif net réévalué.

En effet, cette méthode, qui consiste à corriger l'actif net comptable des plus ou moins values latentes, est peu adaptée à des sociétés d'ingénierie ou industrielles, dont les actifs sont nécessaires à l'exploitation, et qui n'ont donc pas vocation à être cédés.

Il doit être rappelé que les différentes méthodes d'évaluation reposant sur l'actif net (comptable, consolidé et réévalué) avaient également été écartées lors de l'offre publique d'échange.

C) Dividendes nets par action

Le critère des dividendes nets par action n'a pas été retenu compte tenu du fait que :

- avant l'offre publique de juillet 2001, les politiques de distribution de dividendes de TECHNIP-COFLEXIP et de COFLEXIP étaient sensiblement différentes ;

- depuis l'offre publique de juillet 2001, l'actionnaire majoritaire de COFLEXIP a une influence sur la politique de distribution de dividendes, au titre des exercices 2001 et 2002.

D) Transactions comparables

La valeur relative des deux groupes n'a pas pu être été déterminée sur la base de la méthode des multiples tirés de transactions comparables.

En effet, les transactions récentes identifiées, parmi lesquelles l'acquisition du GROUPE BOUYGUES OFFSHORE par SAIPEM, portent sur des sociétés uniquement comparables à COFLEXIP.

Dès lors, en l'absence de transaction comparable permettant de valoriser TECHNIP-COFLEXIP, la valeur relative des deux groupes n'a pas pu être déterminée selon cette méthode.

De façon générale, le manque d'informations publiques disponibles sur les transactions comparables rend peu applicable une telle approche analogique.

1.3. Critères non déterminants présentés à titre d'information

A) Critère du cours de bourse

Les actions TECHNIP-COFLEXIP et COFLEXIP sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA. Depuis le 19 octobre 2001, les actions TECHNIP-COFLEXIP sont également cotées au New York Stock Exchange (NYSE) aux Etats Unis sous la forme d'*American Depositary Shares (ADS)*. Quatre ADS TECHNIP-COFLEXIP représentent une action TECHNIP-COFLEXIP.

Le cours de bourse de TECHNIP-COFLEXIP est pertinent compte tenu de :

- l'importance du flottant (79,34% au 31 décembre 2002) ;

- l'importance des volumes d'échanges quotidiens moyens (près de 0,55% du capital échangé en moyenne par jour au cours de l'exercice 2002).

En revanche, concernant COFLEXIP, depuis la clôture de l'offre publique mixte initiée par TECHNIP, le cours de bourse n'est plus pertinent compte tenu :

- de la part limitée du capital non détenue par l'actionnaire de référence (1,74%) ;

- des très faibles volumes de transactions observés sur le titre (moins de 0,01% du capital échangé en moyenne par jour au cours de l'exercice 2002).

La valeur relative des deux groupes déterminée sur la base du rapport des cours de bourse est donc présentée à titre d'information seulement.

Les cours de bourse présentés ci-dessous sont les cours pondérés par les volumes quotidiens tels qu'observés sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

Sur la base des cours de bourse enregistrés jusqu'au 27 juin 2001 (dernier cours précédent la date de suspension des cotations avant le lancement de l'offre publique d'échange), la parité observée ressort à :

	TECHNIP		COFLEXIP			
	Cours en €	Volumes en milliers	Cours en €	Volumes en milliers	Parité	Prime
Spot (27 juin 2001)	165,6	13,8	153,0	27,2	0,92	21,8%
Cours 20 jours	175,0	48,2	168,1	58,9	0,96	17,1%
Cours 3 mois	172,3	45,7	165,2	46,6	0,96	17,4%
Cours 6 mois	162,3	44,5	158,8	47,3	0,98	15,0%
Cours 12 mois	152,8	41,6	150,8	39,9	0,99	14,0%
Cours le plus haut	187,0	210,4	186,0	284,8	0,99	13,1%
Cours le plus bas	122,0	4,5	120,0	2,7	0,98	14,4%

Sur la base des cours de bourse enregistrés jusqu'au 30 avril 2003 (dernier mois clos précédent la date de dépôt du document E à la Commission des Opérations de Bourse et la publication par les sociétés le [22] mai 2003, d'un communiqué de presse annonçant la parité de fusion), la parité, communiquée à titre d'information en raison d'un flottant de COFLEXIP limité à 1,7%, ressort à :

	TECHNIP-COFLEXIP		COFLEXIP			
	Cours en €	Volumes en milliers	Cours en €	Volumes en milliers	Parité	Prime (décote)
Spot (30 avril 2003)	73,4	118,6	83,0	5,4	1,13	(0,5%)
Cours 20 jours	70,3	181,3	82,8	1,7	1,18	(4,4%)
Cours 3 mois	64,3	119,2	76,8	1,8	1,19	(5,8%)
Cours 6 mois	65,9	98,3	79,5	1,2	1,21	(6,7%)
Cours 12 mois	84,7	122,4	92,8	1,1	1,10	(2,7%)
Cours du 01/10/01 au 30/04/03	104,5	119,4	138,2	1,8	1,32	(14,9%)
Cours le plus haut	162,9	2.114,7	198,0	21,2	1,22	(7,4%)
Cours le plus bas	49,0	12,0	62,0	0,0	1,27	(11,1%)

B) Critères de marge par action

Excédent brut d'exploitation (EBE)

Ce critère n'est pas totalement pertinent, dès lors que TECHNIP-COFLEXIP et COFLEXIP ont des niveaux d'intensité capitalistique et d'endettement financier net non comparables, ce qui n'est pas appréhendé par le critère de l'excédent brut d'exploitation.

Néanmoins, à titre d'information, le tableau ci-après présente les parités estimées sur le fondement du critère de l'EBE par action de TECHNIP-COFLEXIP et COFLEXIP estimé pour les exercices 2003 et 2004, jugés plus normatif que 2001 et 2002.

Résultat d'exploitation (REX)

Ce critère n'est pas totalement pertinent, dès lors qu'il ne permet pas de prendre en compte les différences d'endettement financier net et d'amortissements des survaleurs entre TECHNIP-COFLEXIP et COFLEXIP.

Néanmoins, à titre d'information, le tableau ci-après présente les parités estimées sur le fondement du critère du résultat d'exploitation par action de TECHNIP-COFLEXIP et COFLEXIP estimé pour les exercices 2003 et 2004, jugés plus normatif que 2001 et 2002.

Résultat net part du groupe par action

Ce critère n'est pas pertinent, dès lors que le résultat net consolidé était négatif en 2002 pour TECHNIP-COFLEXIP et en 2001 pour COFLEXIP.

Néanmoins, à titre d'information, le tableau ci-après présente les parités estimées sur le fondement des résultats nets consolidés part du groupe par action de chacune des sociétés estimés pour les exercices 2003 et 2004, jugés plus normatifs que 2001 et 2002.

Agrégats	Parités	
	2003 e	2004 e
Excédent brut d'exploitation	0,87	0,84
Résultat d'exploitation	1,21	0,98
Résultat net part du groupe	7,91	1,70

1.4.Méthodes et critères privilégiées

A) Actualisation des flux futurs de trésorerie

La valeur relative des deux groupes a été déterminée sur la base du rapport des valeurs intrinsèques par action des deux groupes, calculées selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Cette approche de valorisation est fondée sur le principe que la valeur d'une entreprise dépend de sa capacité à dégager des cash flows dans le futur. La méthodologie consiste donc à estimer et actualiser ces cash flows à moyen terme ainsi qu'une valeur terminale, déterminée à l'issue de l'horizon de prévisions explicite, par la capitalisation d'un cash flow réputé normatif.

Cette méthode repose sur des projections de résultats de TECHNIP-COFLEXIP et COFLEXIP sur 10 ans (2003 – 2012), établies par la direction de groupe TECHNIP-COFLEXIP.

Pour la période 2003-2005, les plans d'affaires Technip-Coflexip et coflexip ont été établis à partir des commandes en carnet et en fonction des objectifs de développement de chaque société.

Pour la période 2006-2012, il a été retenu un taux de croissance annuelle normatif en valeur de 3% et un taux de marge d'excédent brut d'exploitation égal à celui de 2005.

Les cash flows futurs utilisés pour l'évaluation se définissent comme les cash flows disponibles pour la rémunération des capitaux investis (fonds propres et dettes financières), c'est-à-dire après impôt, variation du besoin en fonds de roulement et investissements, mais avant résultat financier. Ils permettent de déterminer la valeur des actifs (Valeur d'Entreprise), dont il convient, pour obtenir la valeur des fonds propres :

- de déduire le montant de la dette financière nette et la valeur des intérêts minoritaires,

- d'ajouter la valeur des biens hors exploitation.

La valeur terminale a été déterminée à partir d'un taux de croissance perpétuelle moyen de 3% appliqué au cash flow d'exploitation de l'année normative.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le CMPC est égal à la moyenne du coût des fonds propres et du coût de la dette, pondérée par leur importance relative en valeur de marché dans le total des capitaux engagés. Le coût des fonds propres (ke) est obtenu à partir du Modèle d'Equilibre des Actifs Financiers (MEDAF) :

ke = taux sans risque + prime de risque du marché actions x bêta

Le taux d'intérêt sans risque est le taux de rendement de l'emprunt d'Etat français à long terme. A ce taux sans risque, il est ajouté une prime de risque de marché. Cette prime de risque de marché est ajustée d'un facteur correctif (« bêta ») afin de tenir compte des spécificités du secteur.

TECHNIP-COFLEXIP et COFLEXIP étant intégrées et présentes sur le même secteur d'activité parapétrolier, un taux unique d'actualisation « groupe » a été déterminé et retenu pour les deux sociétés.

Le bêta retenu dans le calcul du coût des fonds propres est le bêta anticipé du groupe TECHNIP-COFLEXIP (1,05), déterminé par la société Barra, et qui représente la sensibilité anticipée du titre par rapport aux fluctuations du marché

La prime de risque a été déterminée par la banque JP Morgan, sur un modèle prospectif. Elle correspond à la différence entre le rendement prévisionnel du marché et le taux sans risque. Le rendement prévisionnel du marché est calculé à partir du modèle d'actualisation des dividendes de JP Morgan, qui comprend, pour la France, toutes les sociétés de l'indice MSCI France. La prime de risque ainsi calculée ressort à 4,91%.

Le coût de la dette du groupe ressort à 3,35% avant impôts, soit 2,2% après impôts.

Le taux d'actualisation se décompose alors comme suit.

Taux sans risque	4,22%
Prime de risque	4,91%
Bêta	1,05
Coût des fonds propres	9,4%
Coût net de la dette	2,2%
Pondération dette / (dette + fonds propres) *[sur la base de la capitalisation boursière au 31/12/02]*	24%
Taux d'actualisation	7,7%

Différentes analyses de sensibilité au taux d'actualisation et aux hypothèses clés du plan d'affaires ont été réalisées.

Sur la base des valeurs obtenues par la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, il ressort des valeurs relatives comprises entre 0,90 et 0,92 action TECHNIP-COFLEXIP pour 1 action COFLEXIP, la parité retenue faisant ainsi ressortir une prime comprise entre 21,8% et 25,5%.

B) Critères de marge

Les agrégats représentatifs de la capacité bénéficiaire des deux groupes jugés totalement pertinents pour déterminer les parités sont :

- le résultat d'exploitation avant amortissement des survaleurs ;

- le résultat net consolidé avant amortissement des survaleurs.

Les années retenues pour présenter les pesées directes sont 2003 et 2004. En effet, ces années sont jugées plus représentatives des marges normatives des

deux groupes que les exercices atypiquement bas en 2002 pour TECHNIP-COFLEXIP et en 2001 pour COFLEXIP.

Critères	Parité	
	2003 e	2004 e
Résultat d'exploitation avant amortissement des survaleurs	0,79	0,76
Résultat net avant amortissement des survaleurs	1,02	0,90

C) Comparaisons boursières

La valeur relative des deux groupes a également été déterminée sur la base du rapport des cours de bourses théoriques des deux groupes, calculés selon la méthode des comparaisons boursières.

Cette méthode consiste à valoriser une société sur la base de multiples constatés pour un échantillon de sociétés cotées comparables.

Deux échantillons de sociétés cotées ont été définis, l'un pour évaluer TECHNIP-COFLEXIP, l'autre pour évaluer COFLEXIP.

Pour déterminer la capitalisation boursière théorique de COFLEXIP, l'échantillon de sociétés cotées comparables est composé des sociétés Halliburton, ABB, Saipem, Stolt Offshore, Oceaneering, Mc Dermott, Kvaerner, Cal Dive et IHC Caland.

Pour déterminer la capitalisation boursière théorique de TECHNIP-COFLEXIP, l'échantillon de sociétés cotées comparables est composé, outre l'échantillon précédent, des sociétés Foster Wheeler, Fluor, Jacobs, Chiyoda et JGC.

Les agrégats retenus sont identiques à ceux retenus dans le cadre de la parité mesurée directement sur la base des critères de marge (Résultat d'exploitation avant amortissement des survaleurs et résultat net avant amortissement des survaleurs).

La capitalisation boursière retenue pour le calcul des multiples des sociétés comparables est la moyenne des capitalisations sur les 20 jours de bourse prévalant le 30 avril 2003, dernier mois clos avant le dépôt du projet de Document E à la Commission des Opérations en Bourse et la publication par les sociétés le [22] mai 2003, d'un communiqué de presse annonçant la parité de fusion.

Echantillon retenu pour TECHNIP-COFLEXIP Valeurs médianes [(1)]	2003e	2004e
Multiple de résultat d'exploitation avant amortissement des survaleurs	11,3 x	8,1 x

Multiple de résultat net (part du groupe) avant amortissement des survaleurs	15,1 x	11,8 x

(1) *La médiane d'une série est la valeur telle que, la série étant ordonnée, il y ait autant d'observations rangées avant elle que d'observations rangées après elle.*

Echantillon retenu pour COFLEXIP Valeurs médianes	2003e	2004e
Multiple de résultat d'exploitation avant amortissement des survaleurs	11,7 x	8,1 x
Multiple de résultat net (part du groupe) avant amortissement des survaleurs	13,6 x	10,2 x

Sur la base des valeurs obtenues par la méthode des multiples de sociétés comparables, il ressort des valeurs relatives comprises entre 0,78 et 1,12 TECHNIP-COFLEXIP pour 1 action COFLEXIP.

1.5.Synthèses des critères et méthodes

Approches privilégiées	Parité	Prime/(Décote)
Actualisation des flux de trésorerie		
Borne basse	0,89	26,4%
Borne haute	0,91	23,6%
Critères de marge (a)		
Résultat d'exploitation 2003	0,79	42,4%
Résultat d'exploitation 2004	0,76	48,0%
Résultat net 2003	1,02	10,3%
Résultat net 2004	0,90	25,0%
Comparaisons boursières (a)		
Multiple de résultat d'exploitation 2003	1,12	0,4%
Multiple de résultat d'exploitation 2004	1,00	12,5%
Multiple de résultat net part du groupe 2003	0,99	13,6%
Multiple de résultat net part du groupe 2004	0,78	44,2%

(a) : agrégats avant amortissements des survaleurs

Approches présentées à titre d'information	Parité	Prime/(Décote)
Cours de bourse		
Cours spot 27 juin 2001	0,92	21,8%
Cours moyen 20 jours précédents	0,96	17,1%
Cours moyen 3 mois précédents	0,96	17,4%
Cours moyen 6 mois précédents	0,98	15,0%
Cours moyen 12 mois précédents	0,99	14,0%
Cours le plus haut	0,98	13,1%
Cours le plus bas	0,98	14,4%
Cours spot (30 avril 2003)	1,13	(0,5)%
Cours moyen 20 jours précédents	1,18	(4,4)%
Cours moyen 3 mois précédents	1,19	(5,8)%
Cours moyen 6 mois précédents	1,21	(6,7)%
Cours moyen 12 mois précédents	1,10	2,7%
du 01/10/01 au 30/04/03	1,32	(14,9)%
Critères de marge		
EBE 2003	0,87	29,3%
EBE 2004	0,84	33,9%
Résultat net (part du groupe) par action 2003	7,91	-85,8%
Résultat net (part du groupe) par action 2004	1,70	-33,8%

1.6.Rapport d'échange proposé

Sur la base des résultats obtenus par les approches privilégiées (actualisation des flux futurs de trésorerie, critères de marge, comparaisons boursières), il ressort des valeurs relatives comprises entre 0,76 et 1,12 action TECHNIP-COFLEXIP pour 1 action COFLEXIP.

Il est proposé de retenir une parité de 1,125 action TECHNIP-COFLEXIP pour une action COFLEXIP, identique à la parité retenue lors de l'offre publique mixte lancée au mois de juillet 2001, soit un rapport d'échange de 9 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 8 actions COFLEXIP.